

tam(tam)

de l'Émergence

LE MAGAZINE DU PLAN SÉNÉGAL ÉMERGENT (PSE) # DÉCEMBRE 2020 N°008

“Toute la Nation mobilisée
dans la riposte contre
la pandémie de COVID-19:
UN ENGAGEMENT
PATRIOTIQUE.”

Président
Macky Sall

DOSSIER SANTE

Sénégal : enjeux et gestion de l'urgence sanitaire



**ECHOS
DES INSTITUTIONS :**
Innocence Ntap Ndiaye
Présidente Haut Conseil
du Dialogue social



ÉDITORIAL :
Dr Cheikh Kanté
Ministre d'Etat,
Envoyé Spécial du
Président de la
République du Sénégal



**CONSEIL DES
MINISTRES DÉLOCALISÉ :**
Alioune Aïdara Niang
Gouverneur
de Saint-Louis



COOPÉRATION :
S.E.M Arai Tatsuo
Ambassadeur
du Japon
au Sénégal



OPINIONS :
Pr. Moussa Seydi
Chef du Service des
Maladies infectieuses
de l'hôpital Fann

ENTRETIEN AVEC :

**ABDOULAYE
DIOUF SARR**
Ministre de la Santé
et de l'Action Sociale

ÉDITORIAL DE L'ENVOYÉ SPÉCIAL DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE - DR. CHEIKH KANTÉ
“Analyse de la trajectoire de la carte sanitaire du Sénégal et orientations stratégiques”

La symbolique du tam-tam :

instrument de communication dans la tradition africaine

En Afrique, le **tambour** communément appelé **"tam-tam"** est un instrument à percussion d'usage multifonctionnel qui a toujours accompagné l'homme de la préhistoire à nos jours.

On le bat avec une baguette pour créer un système évolutif de sons linguistiques qui permet de communiquer entre les individus et groupes sociaux.

Il possède une grande faculté sensitive et sensorielle. En dehors des messages qu'il permet de transmettre à travers ses sons, de forêts en forêts et de villages en villages, il endiablé, revigore avec des rythmes et des cadences diaboliques.

Il libère et enflamme la femme Africaine qui danse et gesticule avec ses perles sonores autour des reins et ses parures multiples aux sons qui titillent.

Il revigore avec la vibration de ses ondes le lutteur rassasié, paré de pagnes multicolores, et qui bande ses muscles les soirs de clair de lune.

Il renforce la foi et la transe du guerrier sur le champ de bataille, éloigne sa peur et le libère de ses angoisses.

Il rythme la bravoure du paysan qui sème et récolte ses graines.

Il annonce la bonne nouvelle des femmes chastes, honore les princes et les princesses.

Il symbolise le refus du combattant par ses tempos et accompagne le vol royal des oiseaux migrateurs.

C'est un instrument de bonheur et d'espérance qui rythme la cadence soyeuse des arbres qui oscillent au gré des vents.

Il rythme les épopées chantées dans les souffles des flûtes puissantes aux notes aiguës qui font sortir de l'eau les esprits de nos ancêtres.

Il accompagne les exhibitions de nos masques noirs aux dents multiples, fourrées dans de larges bouches, d'où pendent des langues crachant du feu sur des têtes parées de miroirs, de peaux et bariolées de cornes d'animaux sauvages.

J'ai choisi de donner le nom de ce fabuleux instrument à ce journal, puisque je considère qu'il permettra une large diffusion de la mise en œuvre d'une doctrine Afri-

caine, le Plan Sénégal Emergent (PSE), résultante d'une pensée cartésienne d'organisation et de méthode d'un homme d'exception, le Président Macky Sall, qui fait battre l'économie Sénégalaise au rythme du Tam Tam de la mondialisation tout en impulsant le tempo qui mènera vers l'indépendance des économies Africaines.

Un tempo n'est pas une course de vitesse, mais un espacement nécessaire qui permet de savourer la richesse sonore de chaque note tout en maintenant le lien qui les unit toutes.

C'est aussi cela le tempo du PSE. Je voudrais suivre sa cadence et écouter ses pulsations, symbiose des rythmes d'une économie en croissance et d'un environnement préservé dans une société équitable.

Dr Cheikh KANTE

Le "tambour africain" communément appelé "tam-tam" est bien plus qu'un instrument musical. C'est aussi un support de communication qui a rythmé la vie quotidienne africaine lors des cérémonies telles que les naissances, les mariages, les funérailles, les guerres, les chasses et autres rituels.

SOMMAIRE



N°08 - DÉCEMBRE 2020

LE MENSUEL

"TAM-TAM DE L'EMERGENCE

EST UN MAGAZINE DU CABINET DU
MINISTRE D'ETAT, ENVOYÉ SPÉCIAL
DU PRÉSIDENT DE LA
RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

CONCEPTION - PUBLICATION

DISTRIBUTION

CABINET DU MINISTRE D'ETAT,
ENVOYÉ SPÉCIAL
DU PRÉSIDENT DE LA
RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

EQUIPE DE REDACTION

PRÉSIDENT :

DR CHEIKH KANTE,
MINISTRE D'ETAT,
ENVOYÉ SPÉCIAL DU PRÉSIDENT
DE LA RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

MEMBRES :

ALIOUNE FALL
(DIRECTEUR DE CABINET)
NDEYE AWA DJIMBY DIOUF
(CONSEILLÈRE SPÉCIALE DU MINISTRE)
MAREM KANTE
(CHARGÉE DE COMMUNICATION)

CONCEPTION GRAPHIQUE

MAREM KANTE
CHARGÉE DE COMMUNICATION

ADRESSE

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
AVENUE LÉOPOLD SÉDAR SENGHOR
DAKAR - SÉNÉGAL

CONTACTS :

SECRETARIAT PARTICULIER
TÉLÉPHONE
(+ 221) 33 80 8378
(+221) 77 876 8930

05 - VERBATIM - EXTRAITS DE DISCOURS

du Président de la République du Sénégal - Son Excellence Macky Sall.

06/12 - EDITORIAL

"Analyse de la trajectoire de la carte sanitaire du Sénégal et orientations stratégiques" - Dr. Cheikh Kanté, Ministre d'Etat, Envoyé Spécial du Président de la République du Sénégal.

14/24 - DOSSIER SANTE

Sénégal : enjeux et gestion de l'urgence sanitaire

ENTRETIEN AVEC :

Abdoulaye Diouf Sarr - Ministre de la Santé et de l'Action Sociale.

26/41 - COOPÉRATION

Sénégal-Japon : 60 ans de relations diplomatiques - S.E.M Arai Tatsuo
Ambassadeur du Japon du Sénégal.

42/50 - ECHOS DES INSTITUTIONS

Le Haut Conseil du dialogue social : Le Cadre de contribution des mandants tripartites à la stabilité sociale et à l'émergence économique - Innocence Ntap Ndiaye, Présidente Haut Conseil du Dialogue social (HCDS).

52/61 - CONSEIL DES MINISTRES DELOCALISE

Situation des engagements de l'Etat au cours du Conseil des Ministres tenu à Saint-Louis, le 7 juin 2012 - Alioune Aïdara Niang, Gouverneur de la Région de Saint-Louis .

62/69 - FOCUS RÉGION

Découverte historique et anthropologique des Fondements du Sénégal : Saint-Louis, la belle de l'Eau, fille du fleuve et de la mer. - Dr. Cheikh Kanté, Ministre d'Etat, Envoyé Spécial du Président de la République.

70/77 - OPINIONS

Management de la COVID-19 au Sénégal

Professeur Moussa Seydi - Chef du Service des Maladies infectieuses de l'hôpital Fann.



S.E.M MACKY SALL

Président
de la République
du Sénégal

Chers lecteurs,

Cette nouvelle édition "tam-tam de l'Émergence" est dédiée à tous les Sénégalais et résidents parmi nous, désireux d'affirmer ou de découvrir leur appartenance à l'effort collectif auquel nous prenons part, tous ensemble, pour le développement économique, social, politique et culturel du pays.

En réalité le PSE est plus qu'un plan stratégique. Pour ceux qui ont compris la signification profonde du mot, "*Émergence*" renvoie à la connotation dynamique qu'elle interprète. Elle est une note qui interpelle chacun d'entre nous à jouer sa partition dans le concert des bâtisseurs de notre Nation.

Considérons ce magazine comme un document d'information et de communication sur les actions qui sont entrain d'être menées à travers le (PSE) Plan Sénégal Émergent. Il nous sert de support permettant d'établir une cartographie de tous les domaines d'activités touchés par le PSE.

Je tiens à remercier ici tous les acteurs, membres du gouvernement et agents de l'État, partenaires techniques et financiers, dirigeants et cadres d'entreprise, ouvriers et particuliers, qui contri-

buent à entretenir cette belle dynamique visant à accélérer la transformation économique et sociale de notre Nation.

Cependant, nous faisons face à une crise sanitaire sans précédent, à l'instar de la Communauté internationale. Je voudrais saluer le travail remarquable des membres du Gouvernement, du monde hospitalier et sanitaire, des Forces de sécurité, des Autorités religieuses et politiques, et des populations. Dans un même élan, ils mènent, contre la pandémie du Covid-19, une guerre sans merci.

Je félicite vivement le Dr. Cheikh Kanté, Ministre d'Etat, Envoyé Spécial, ancien Ministre en charge du PSE, pour cette initiative importante.

Je voudrais souhaiter à tous une enrichissante lecture de ce magazine qui vous mènera, tous les mois, à la rencontre des acteurs de l'émergence.

**Très bonne lecture.
Macky Sall**

Toute la Nation mobilisée dans la riposte contre la pandémie de COVID-19 :

“UN ENGAGEMENT PATRIOTIQUE”

« Cette lutte, chacune et chacun de nous en supporte le coût, parce que nous la menons ensemble, dans l'unité et la solidarité, grâce à la synergie de nos efforts. »

« C'est pourquoi, je tiens à remercier toutes les forces vives de la Nation qui ont permis cette symbiose.

- L'Assemblée Nationale, majoritaire, opposition, non-inscrits confondus;
- Le Gouvernement et les autres institutions de la République;
- Les autorités locales, les partenaires sociaux, le secteur privé, les guides religieux, les chefs coutumiers, la société civile et les mouvements citoyens;

J'exprime ma gratitude aux pays amis, et partenaires multilatéraux qui soutiennent nos efforts.

J'encourage le travail remarquable des médias qui continuent à mieux faire connaître la maladie et les moyens de la combattre.

J'encourage vivement nos élèves des classes d'examens, leurs enseignants, les personnels d'encadrement et de soutien qui ont repris le chemin de l'école.

Je tiens une fois de plus à exprimer notre gratitude et rendre hommage à notre remarquable corps médical, para médical et aux personnels de soutien pour leur compétence, leur engagement et leur disponibilité.

Je réitère nos remerciements aux services de l'Etat mobilisés dans la riposte, à notre dynamique et dévouée administration territoriale et à nos vaillantes forces de défense et de sécurité déployées dans le cadre de l'état d'urgence.»

« En dépit de nos performances dans la riposte sanitaire, je dois cependant rappeler avec insistance, que la lutte contre la pandémie n'est pas encore finie.

La maladie est toujours là.

L'issue de notre lutte contre notre ennemi commun, dépendra, en grande partie, de nos propres comportements individuels et collectifs.

Dans ce front uni que nous menons contre ce fléau, le port de masque est à la fois une mesure de protection de soi-même et de son prochain; mais aussi un acte de civisme et un engagement patriotique vis-à-vis de la Nation.»



S.E.M MACKY SALL

Président
de la République
du Sénégal

**Rappelons-le :
suivant les
standards
internationaux,
les déterminants
du profil d'un
système de santé
sont au nombre
de quatre :
Financement,
Capacité,
Performance et
Equité.**

**DR. CHEIKH KANTE**

Ministre d'Etat, Envoyé Spécial du Président de la République

Les progrès importants, accomplis depuis des siècles, au niveau mondial, dans le domaine de la santé, ont été remis en cause par la pandémie de la COVID 19. Cette crise sanitaire a brisé la dynamique positive de la corrélation entre santé et développement économique d'un pays, démontrée par le Prix Nobel de 1993. Robert

Foguel démontre, en effet, sur la base d'observations empiriques, que depuis 1700, le taux de mortalité dans les pays industrialisés a diminué d'une manière exponentielle, favorisant, dans le même temps, un essor économique appréciable.

L'hypothèse de base de Foguel apporte des pistes de réflexion

fructueuses, et devrait constituer, pour les dirigeants africains, une base essentielle pour la prise de décisions politiques et de choix prioritaires, en matière de santé publique d'après-Covid 19.

Dans la logique du Prix Nobel, la simultanéité des progrès techniques et physiologiques aurait entraîné une spirale positive en-



Analyse de la trajectoire de la carte sanitaire du Sénégal et orientations stratégiques

tre les aspects « thermodynamiques » et « physiologiques » de la croissance économique. Ainsi, un choc exogène technologique dans le secteur agricole permet une hausse de la production alimentaire, et favorise l'augmentation de la capacité de production humaine. Ce choc technologique, combiné à un effet thermodynamique, génère une baisse de la malnutrition et donc une faible prévalence des maladies chroniques, une hausse des niveaux d'éducation et de formation, et une amélioration de la santé publique. Par ricochet,

la conjonction de ces facteurs influence positivement la productivité dans le travail.

Dès lors, il faut comprendre que les facteurs explicatifs de la baisse notable de la mortalité, à partir de 1870, sont liés aux progrès du secteur agricole qui influencent fortement les facteurs nutritionnels, en qualité et en quantité.

La mesure de l'impact de la Covid-19 sur la santé, l'économie et les politiques sociales a permis une radioscopie des systèmes

de santé des pays en développement caractérisés, en général, par des insuffisances structurelles, doublées d'un fort taux de dépendance vis-à-vis de l'étranger.

Quatre axes fondamentaux permettent d'apprécier un système de santé, selon les standards internationaux.

Je vous propose d'analyser la trajectoire de notre carte sanitaire à l'aune de ces axes fondamentaux, et de terminer en mettant en relief les orientations stratégiques du secteur, déclinées à la faveur du Plan Sénégal Émergent, par le Président Macky Sall.

Rappelons-le : suivant les standards internationaux, les déterminants du profil d'un système de santé sont au nombre de quatre : Financement, Capacité, Performance et Équité.

Le financement permet d'évaluer le volume des ressources budgétaires allouées pour les soins de santé primaires ;

La capacité permet la mise en œuvre d'une politique sanitaire, la disponibilité des ressources physiques et humaines nécessaires pour dispenser les soins de santé primaires ;

La performance permet d'analyser les soins de santé primaires qui répondent aux besoins de santé des populations ;

Enfin l'équité permet de mesurer l'efficacité des soins de santé primaires sur les groupes les plus défavorisés de la population. Mais auparavant, permettez-moi de revenir sur les déterminants de notre système de santé, avant d'en arriver aux objectifs de santé du Sénégal d'après COVID-19.

Le premier constat est que le Sénégal, comme la majeure partie des pays africains, n'a pas atteint les objectifs fixés par la Conférence des chefs d'Etats de 2001 à Abuja qui avait recom-

mandé une allocation de 15% des budgets nationaux à la santé.

Pourtant, des efforts très particuliers ont été réalisés par le Gouvernement. En effet, le budget affecté au ministère de la santé a connu un bond significatif depuis 2012, passant de 100, 5 milliards de FCFA à 191, 7 milliards de FCFA en 2020, soit un bond qualitatif important de 73%, qui a permis d'atteindre pour la première fois le taux de 5, 4% du budget global du Sénégal.

Autre déterminant important de notre système de santé, nous pouvons noter que le taux de disponibilité des médicaments essentiels dans les structures sanitaires est de 35,1% ; la densité des centres de santé pour 100 000 habitants est de 54, celle des postes de santé pour 100 000 habitants est de 6, 87 ; la densité des infirmières et sages-femmes pour 100 000 habitants est de 31 ; le taux de disponibilité des vaccins dans les structures sanitaires est 96,5% ; enfin, la durée moyenne de rupture des médicaments est de 41 jours.

Par ailleurs, une lecture attentive de notre carte des régions médicales et districts sanitaires permet de constater une répartition des structures sanitaires concentrée à l'ouest et au centre du pays. En effet, les six régions de Dakar, Diourbel, Fatick, Kaolack, Kaffrine

et Thiès, concentrent 72,1% des hôpitaux publics et privés de niveau 1,2 et 3, 50,8% des postes de santé, 88,8% des structures privées médicales et paramédicales, et 77,7% des structures pharmaceutiques du pays.

Le nombre de lits fonctionnels est estimé à 10060 disponibles, avec un taux d'occupation qui varie selon les zones : Dakar 30,9%, Louga 19,5%, Saint Louis 13,6%. Ces régions détiennent les plus forts taux d'occupation. Pour le volet suivi épidémiologique, des efforts particuliers ont été réalisés. Suivant l'annuaire des statistiques sanitaires de 2016/ MSAS, 1301 cas de maladies contagieuses ont été recensées. Il s'agit notamment de la rougeole, de la méningite, de la fièvre jaune, et du choléra, avec un taux de décès de 2%.

Pour ce qui est des maladies respiratoires, les régions de Thiès, Kaffrine, Kaolack et Fatick concentrent le plus grand nombre de cas, avec un taux de concentration de 62,9%. Selon les dernières statistiques du ministère de la santé et de l'action sociale, 48414 maladies respiratoires ont été notées, avec un taux de guérison de 97,8%. Les régions de Matam, Dakar et Diourbel enregistrent le plus faible pourcentage.

Au sein de la CDEAO, le Sénégal se classe sixième derrière le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, Le Ni-

... le Sénégal, comme la majeure partie des pays africains, n'a pas atteint les objectifs fixés par la Conférence des chefs d'Etats de 2001 à Abuja qui avait recommandé une allocation de 15% des budgets nationaux à la santé. Pourtant, des efforts très particuliers ont été réalisés par le Gouvernement. ... le budget affecté au ministère de la santé a connu un bond significatif depuis 2012, passant de 100, 5 milliards de FCFA à 191, 7 milliards de FCFA en 2020...

géria, le Ghana et le Libéria, pour le volet financement du système de santé, et deuxième au sein de l'UEMOA.

Les dépenses en soins de santé primaires sont évaluées à 38\$ par habitant, compte non tenue de celles en capital réalisées par l'Etat. Pour les agents de l'Etat, la dépense est de 146\$ par personne, calculée sur la base des frais hospitaliers, selon les données de base PHCPI 2017 et 2018. La Couverture Maladie Universelle (CMU) bénéficie à 69,1% des plus pauvres, contre 31,9% pour les plus aisés qui bénéficient d'une assurance maladie (imputations budgétaires pour les fonctionnaires), évaluée à environ 116,98 milliards de FCFA sur la période 2006-2019, soit environ un montant de 6977 FCFA par mois pour un agent de l'administration.

Seule 17% de la population du Sénégal bénéficiait d'une couverture maladie. En outre, le pourcentage des personnes couvertes par des mutuelles de santé communautaires variait selon les régions. Les taux les plus élevés se retrouvaient dans les régions de Kaffrine 7%, Kaolack 7% et Ziguinchor 5%.

L'objectif de la Couverture Maladie Universelle (CMU) est d'atteindre une cible de couverture de 75% de la population d'ici 2021. En milieu rural, 86% des

personnes interrogées n'ont souscrit à aucun type d'assurance maladie, contre 78 % en milieu urbain. 54% des enfants de moins de 5 ans bénéficient de l'initiative de gratuité des soins pour les enfants de moins de cinq ans. C'est dans le groupe d'âge 45-49 ans que le pourcentage d'adhérents aux IPM est le plus élevé (4%). Par ailleurs, c'est dans les régions de Dakar 5% et de Saint Louis 3% que le pourcentages de personnes ayant une assurance médicale du type IPM est le plus élevé. Les populations du quintile le plus bas bénéficient moins du Plan SESAME.

Pour la dynamique capacitaire, globalement, 75% des structures sanitaires offrent tous les services de base. Cependant, l'offre d'un paquet de service de base est davantage assurée dans les structures du secteur public. Parmi les indicateurs sélectionnés pour apprécier la disponibilité des services de base, six sont les plus significatifs: les soins curatifs infantiles, le suivi de la croissance des enfants, la vaccination infantile, la planification familiale, les soins prénatals et la prise en charge des IST. Le service public donne un taux de disponibilité de 93%, comparé au privé qui affiche une disponibilité de 14%.

Entre 2013 et 2017, le taux de disponibilité de tous les services de base a progressé de 9, 4 %

Au sein de la CDEAO, le Sénégal se classe sixième derrière le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, Le Nigéria, le Ghana et le Libéria, pour le volet financement du système de santé, et deuxième au sein de l'UEMOA.

... La Couverture Maladie Universelle (CMU) bénéficie à 69,1% des plus pauvres, contre 31,9% pour les plus aisés qui bénéficient d'une assurance maladie (imputations budgétaires pour les fonctionnaires), évaluée à environ 116,98 milliards de FCFA sur la période 2006-2019, soit environ un montant de 6977 FCFA par mois pour un agent de l'administration.

dans les structures publiques et a régressé dans les structures privées dans la même période, traduisant ainsi des enjeux de spécialisation.

Ces résultats reflètent les efforts consentis par l'Etat dans la prise en charge des soins curatifs infantiles : 99%, le suivi de la crois-

Pour la dynamique capacitaire, globalement, 75% des structures sanitaires offrent tous les services de base. ... Parmi les indicateurs sélectionnés pour apprécier la disponibilité des services de base, six sont les plus significatifs: les soins curatifs infantiles, le suivi de la croissance des enfants, la vaccination infantile, la planification familiale, les soins prénatals et la prise en charge des IST. Le service public donne un taux de disponibilité de 93%, comparé au privé qui affiche une disponibilité de 14%.

sance des enfants : 96%, la vaccination infantile : 95%, la planification familiale : 96%, les soins prénatals : 97%, et la prise en charge des IST : 100%.

Pour les autres prises en charge dans des pathologies comme le paludisme, la tuberculose, les maladies respiratoires, on note une embellie dans les structures publiques, comparées aux privées.

Les structures publiques offrent 100% des services de prise en charge du paludisme, contre 89% dans le secteur privé ; pour la tuberculose, le public offre 94% des services, contre 61% pour le privé ; pour les maladies respiratoires, toutes les structures de santé fournissent un service de prise en charge des affections respiratoires chroniques. Ce pourcentage est très élevé dans le public : 100% en 2017, contre 86% dans le privé.

Quant au volet disponibilité des infrastructures, les structures publiques sont à la traîne, particulièrement dans les domaines d'équipements de communication, d'ordinateurs avec connexion internet et électricité régulière, comparées aux structures du secteur privé.

Le Sénégal affiche une densité de 7 médecins pour 100000 habitants, à l'image de la plupart des pays d'Afrique au Sud du Sahara. Notre pays est 11^{ème} dans la CDEAO et 5^{ème} dans l'UEMOA. Il faut souligner que notre pays est loin des meilleures pratiques dans le monde et en Afrique, dans ce domaine.

Les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) portent sur 230 professionnels de santé (en ne comptant que les médecins, le personnel infirmier et les sages-femmes), pour 100000 habitants. Le Sénégal dispose de 40 pro-

fessionnels de santé (en ne comptant que les médecins, le personnel infirmier et les sages-femmes), pour 100000 habitants. Pour combler ce gap, il nous faut former 15002 médecins, pour un cout estimatif de 15, 7 milliards de FCFA, et 27 526 infirmiers et sages-femmes, d'ici 2028.

Un budget d'environ 28,1 milliards de FCFA est nécessaire pour la formation de ce personnel, à raison de 150 000 FCFA par médecin sur 7 ans, et 150000 FCFA par infirmier et sage-femme sur 3 ans.

Pour le volet équité, les obstacles sont liés au coût du traitement et à la distance. Notre indice d'accès est de 67%, soit 45% pour les barrières engendrées par les couts de traitement, et 22% pour les barrières d'accès, en raison de la distance.

En effet, 45% de femmes n'ont pas accès aux soins, du fait des coûts de traitement jugés élevés, et 22% de femmes sont affectées par la distance de leurs lieux de résidence aux services sanitaires. L'indice de couverture global des services est de 48%. S'agissant des obstacles liés à la distance, le Sénégal est premier au niveau de la CDEAO, et premier également au niveau de l'UEMOA.

Pour donner un nouveau souffle à notre système sanitaire, le Président Macky Sall a donné des orientations novatrices à travers le projet phare « Dakar Médical City », intégré au PSE. Ce projet a pour ambition de faire de Dakar le centre de soins de référence de la Sous-Région, en proposant une offre de soins de qualité internationale aux patients. Le Projet a pour vocation d'offrir des soins primaires, secondaires et tertiaires ciblés sur les besoins spécifiques, avec les tarifs compétitifs. Il prévoit de nouer des partenariats avec des acteurs internationaux pour relever le plateau médical aux standards internationaux, et de promouvoir une offre intégrée et compétitive.

Pour ce qui est du niveau de performance de notre système de santé, les résultats, bien que satisfaisants, restent à améliorer, même si notre système fournit

de meilleurs résultats et une plus grande équité, sur les cinq dernières années.

Le ratio de mortalité d'adultes dû aux maladies non transmissibles est de 18%, le différentiel du taux de mortalité des moins de cinq ans par quintile de richesse est de 50%, le taux de mortalité néonatale est de 21%, celui des moins de cinq ans sur 1000 naissances vivantes est de 47% et le ratio de mortalité maternelle pour 100000 naissances vivantes est de 315%.

Pour donner un nouveau souffle à notre système sanitaire, le Président Macky Sall a donné des orientations novatrices à travers le projet phare « Dakar Médical City », intégré au PSE.

Ce projet a pour ambition de faire de Dakar le centre de soins de référence de la Sous-Région, en proposant une offre de soins de qualité internationale aux patients. Le Projet a pour vocation d'offrir des soins primaires, secondaires et tertiaires ciblés sur les besoins spécifiques, avec les tarifs compétitifs. Il prévoit de nouer des partenariats avec des acteurs internationaux pour relever le plateau médical aux standards internationaux, et de promouvoir une offre intégrée et compétitive. La création de plusieurs cliniques spécialisées de très haute qualité est prévue,

afin de satisfaire une demande de plus de 10 000 patients venant de la Sous-Région.

Le détail des 18 projets, composantes du « DMC » se décline en plusieurs phases : le Centre Hospitalier Universitaire de Diamniadio, qui va porter sur la construction d'un hôpital de niveau 3 à Diamniadio ; la rénovation de l'hôpital Le Dantec ; la modernisation de l'hôpital Principal de Dakar avec la construction d'une clinique VIP, la réalisation de l'hôpital international de Dakar de niveau 3 sur la Corniche, l'installation d'une industrie pharmaceutique pour les solutés, la réalisation de l'institut Pasteur pour la fièvre jaune, la réalisation d'un centre d'excellence en recherche, surveillance et formation en santé, l'opérationnalisation du centre CUOMO, l'extension et la relocalisation de la Pharmacie Nationale d'approvisionnement, la réalisation du Centre National d'Oncologie, la construction à l'hôpital de Fann du Centre des Grands Brulés, une décentralisation du projet intégré de prise en charge du Diabète, une décentralisation du SAMU dans toutes les capitales régionales du pays, la construction d'hôpitaux à Sédhiou, Tambacounda, Kédougou et Kaffrine, et enfin, la réalisation du Centre Universitaire de Saint Louis (hôpital de niveau 3).

Pour donner un nouveau souffle à notre système sanitaire, le Président Macky Sall a donné des orientations novatrices à travers le projet phare « Dakar Médical City », intégré au PSE. Ce projet a pour ambition de faire de Dakar le centre de soins de référence de la Sous-Région, en proposant une offre de soins de qualité internationale aux patients. Le Projet a pour vocation d'offrir des soins primaires, secondaires et tertiaires ciblés sur les besoins spécifiques, avec les tarifs compétitifs. Il prévoit de nouer des partenariats avec des acteurs internationaux pour relever le plateau médical aux standards internationaux, et de promouvoir une offre intégrée et compétitive.

La pandémie de la COVID-19, qui a mis à rude épreuve les systèmes de santé de tous les pays

du monde, a permis de noter la pertinence du nôtre, sous l'impulsion du Président Macky Sall.

Certes, une fracture importante existe entre les pays du nord et du sud par rapport aux décès dus à ce virus. Cependant, le Sénégal a été félicité pour la maîtrise correcte de la pandémie et pour le Plan de Résilience économique et Social mis en place par Le Président Macky Sall qui ont hissé notre pays au deuxième rang sur 36 pays, après la Nouvelle Zélande.

Le Président Macky Sall a su mobiliser, motiver et valoriser le capital humain de la santé qui s'est investi d'une manière remarquable, aux côtés du ministre de la santé et de l'action sociale, pour relever les multiples défis causés par la COVID 19.

Le Ministre de la santé et de l'action social reviendra, avec plus de précisions, sur toutes ces questions.

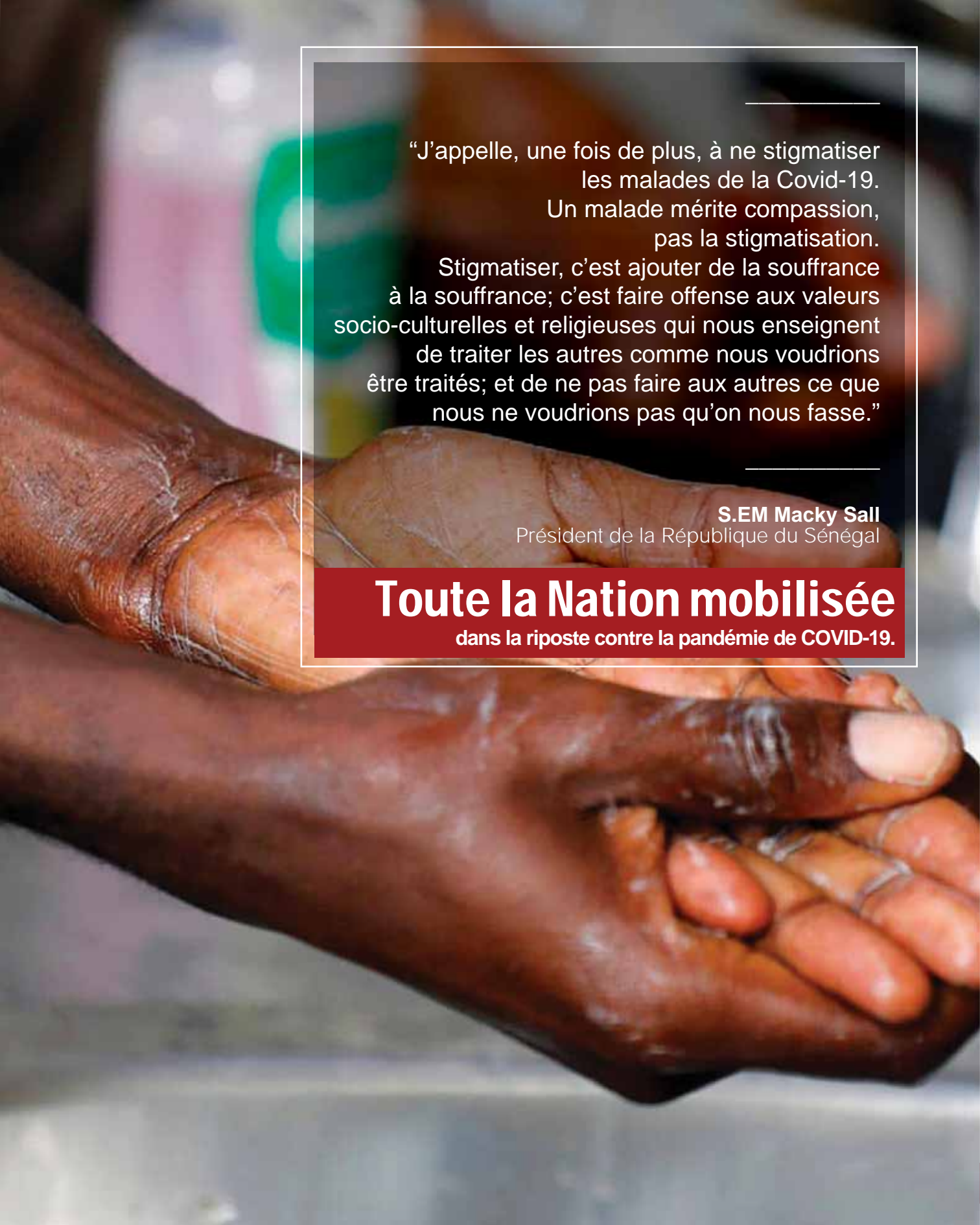
Grâce à la pertinence du PSE, et sur la base de ses différents programmes, la santé et la protection sociale ont beaucoup progressé au Sénégal.

Les orientations stratégiques, à travers le plan d'investissement pour un système de santé et d'action sociale résilient et pérenne, constituent le pari du Pré-

sident Macky Sall qui vise à « permettre à tous les Sénégalais, au moment où ils en ont besoin, d'accéder à des soins de santé de qualité, sans aucune entrave financière, et sans aucun risque financier ».

C'est dans ce cadre que Le Président de La République a présidé une visioconférence, le jeudi 09 avril 2020, afin de jeter les bases de l'élaboration d'un plan quinquennal de santé Post COVID-19, couplé aux perspectives de réformes qui doivent l'accompagner, pour la mise en œuvre d'un nouveau système de santé qui réponde au mieux aux besoins des populations.

Ce programme, validé en Conseil Présidentiel, en présence de toutes les parties prenantes, a permis une déclinaison de ses axes essentiels, qui portent sur la mise aux normes des infrastructures et équipements, le renforcement de la disponibilité en personnel de qualité dans les structures de santé et d'action sociale, une disponibilité et une accessibilité des médicaments et produits, et enfin l'élaboration de réformes majeures susceptibles de générer une forte résilience du système de santé et d'action sociale, pour un renforcement de la qualité du capital humain sénégalais, facteur clé de succès pour l'émergence.



“J’appelle, une fois de plus, à ne stigmatiser
les malades de la Covid-19.
Un malade mérite compassion,
pas la stigmatisation.

Stigmatiser, c’est ajouter de la souffrance
à la souffrance; c’est faire offense aux valeurs
socio-culturelles et religieuses qui nous enseignent
de traiter les autres comme nous voudrions
être traités; et de ne pas faire aux autres ce que
nous ne voudrions pas qu’on nous fasse.”

S.EM Macky Sall
Président de la République du Sénégal

Toute la Nation mobilisée

dans la riposte contre la pandémie de COVID-19.

COVID-19

“Les enseignements que nous avons tirés de cette pandémie se résument à plusieurs constats dont les plus importants sont la nécessité de travailler à un système de santé et d'action social résilient, mais aussi la nécessité de fédérer toutes les énergies pour venir à bout de ce genre de situation.”

ABDOULAYE DIOUF SARR

MINISTRE DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

Sénégal : enjeux et gestion de l'urgence sanitaire

La crise de la pandémie Covid19 a bouleversé l'échiquier sanitaire mondial.

Les principaux enseignements identifiés au cours de cette expérience de pandémie obligent aujourd'hui tous les Etats du monde à revisiter leur protocole sanitaire pour faire face aux dysfonctionnements et relever les défis actuels de la Santé.

A chaque pays son modèle de gestion et sa recette miracle. Le Sénégal n'a pas fait exception à ce processus.

Face à l'urgence sanitaire, le Président de la République Son Excellence Macky Sall, en chef de combat, a doté le pays d'un fonds spécial (Force Covid19) pour accompagner un vaste programme de riposte à caractère sanitaire et socioéconomique dénommé PRES sur l'ensemble du territoire national afin d'assurer la sécurité des populations et de préserver la stabilité macroéconomique et financière.

Un plan d'urgences qui a permis au Sénégal de traverser cette crise en responsabilisant sa population à lutter contre le virus dans le respect strict des mesures édictées par les autorités. Ce long combat de résilience a porté ses fruits. En effet, le plan de lutte mis en place par

le chef de l'Etat a permis au Sénégal d'être plébiscité sur le plan international pour son modèle de gestion de la pandémie du Covid19 et être classé deuxième sur 36 pays après la Nouvelle Zélande.

Ce classement est le résultat d'un effort de guerre soutenu par toutes les forces vives mises en place par le Président de la République pour aller à l'assaut de l'ennemi invisible.

Le ministère de la santé n'est pas en reste. En effet, la composante sanitaire, fer de lance de la bataille contre le Covid19, a pour sa part mis en place un plan national de veille et de suivi en tant réel qui a permis de contenir la propagation du virus et faire face aux urgences en prenant en charge les malades dans des conditions optimales.

Estimée par l'ONU comme la pire crise après celle de la deuxième guerre mondiale, la propagation exponentielle du Coronavirus a contraint tous les Etats du monde à mettre en place une série de mesures institutionnelles et normatives pour encadrer l'état d'urgences sanitaires.

Aujourd'hui, l'on pourrait dire que rien ne sera plus comme avant. La crise de la pandémie de Covid19 a bouleversé l'échiquier sanitaire mondial. Les principaux enseignements identifiés au cours de cette expérience de pandémie obligent aujourd'hui tous les Etats du monde à revisiter leur protocole sanitaire pour faire face aux dysfonctionnements et relever les défis actuels de la Santé.

En vue d'atténuer les impacts négatifs du Coronavirus, le Sénégal, à l'instar de nombreux


pays, a amorcé un plan de relance pour faire face aux défis socio-économiques. Ainsi, le Chef de l'Etat, dans l'objectif de maintenir la trajectoire de l'émergence, a procédé à l'ajustement du Plan d'Actions Prioritaires (PAP) de la phase II du PSE en vue de relancer tous les secteurs d'activités et maintenir l'inclusion sociale.

Dans le domaine de la santé, accélérer la souveraineté sanitaire et pharmaceutique pour rendre ces secteurs plus résilients et efficaces est devenu un enjeu de taille.

Dans ce numéro 08 de tam-tam, nous allons, avec le Ministre, faire le tour de la politique de Santé du Sénégal, revivre la gestion de la pandémie de covid19 durant ces six derniers mois et découvrir le plan de souveraineté sanitaire amorcé dans le PAP2A pour rendre le secteur plus efficace.



En effet, le plan de lutte mis en place par le chef de l'Etat a permis au Sénégal d'être plébiscité sur le plan international pour son modèle de gestion de la pandémie du Covid19 et être classé deuxième sur 36 pays après la Nouvelle Zélande.



Sous l'inspiration du Président de la République, Son Excellence Macky Sall, le Gouvernement a élaboré un plan d'investissement 2020 – 2024 pour mettre en place un système de santé résilient et pérenne.”

Entretien avec

ABDOULAYE DIOUF SARR

Ministre de la Santé et de l'Action Sociale

Monsieur le Ministre, parlez-nous de la politique de santé du Sénégal. Les acquis et programmes réalisés par le gouvernement de Macky Sall durant ces dernières années avant l'avènement du Coronavirus?

Le secteur de la santé a connu un bond important sous le magistère de son Excellence Monsieur le Président de la République Macky SALL. Des avancées conséquentes ont été notées sur les infrastructures avec l'achèvement de quatre hôpitaux (Dalal Diam, Diamniadio, Fatick, Ziguinchor) ; la réhabilitation et

l'extension de 4 Etablissements Publics de Santé de niveau 1 (Institut d'Hygiène Sociale, Tivouane, Richard Toll, Roi Baudouin) ; et la construction de 4 EPS2 (Kédougou, Sédhiou, Kafrine, Touba) et de 17 centres de dialyse. Dans la même période, nous avons assisté à la réhabilitation et l'extension de 10

centres de santé et l'achèvement de 11 autres centres de santé.

Des investissements considérables ont été faits dans les équipements avec l'acquisition de 20 scanners, 55 tables numériques, trois salles d'angiographie, 17 appareils de mammographie, 44 générateurs d'oxygène, trois accélérateurs de particules et 347 ambulances. Cela a permis de disposer du scanner dans presque toutes les régions du pays ; aussi d'autres acquisitions ont été faites, notamment des équipements de laboratoire, de la chaîne de froid, de fauteuils dentaires, etc.

Au plan des ressources humaines, 6946 agents ont été recrutés, parmi lesquels 636 médecins.

Ces investissements ont coûté 1 274 042 499 430 Fcfa. Ils ont contribué au renforcement de l'équité d'accès aux soins et à l'amélioration des indicateurs de santé ; pour exemple, la mortalité maternelle est passée de 392 / 100 mille naissances vivantes à 236 P 100 mille NV entre 2010 et 2017 ; la mortalité infantile est passée entre 2010 et 2018 de 47 à 37 Pour mille. La lutte contre le paludisme a montré des performances hautes avec une prévalence parasitaire qui est passée de 2,7 à 0,9% entre 2010 et 2017 ; certaines régions du pays sont en phase de pré élimination de la maladie.

La crise de la pandémie de Covid19 a bouleversé l'échiquier sanitaire mondial. Comment le Sénégal a-t-il su faire face à cette crise pour être cité comme un bon modèle de gestion ? Quels ont été ses points forts et atouts pour avoir été classé deuxième sur 36 pays après la Nouvelle Zélande ?

Vous savez, c'est le résultat d'un long processus de préparation et de planifications d'activités sociales et sanitaires majeures.

En 2015, une épidémie de maladie à virus Ebola (MVE) d'une ampleur inédite, affecte pour la première fois la sous-région ouest africaine. Elle a touché 28 610 personnes et entraîné plus de 11 308 décès à la date du 30 mars 2016.

Partie de la République de Guinée, elle a touché plusieurs pays dont le nôtre en août 2014. Fort heureusement, un seul cas confirmé importé a été enregistré avec 70 contacts tous suivis conformément aux procédures en vigueur. Depuis, le Sénégal a continué à améliorer son dispositif de prévention et de riposte afin de pouvoir mieux faire face aux différentes menaces de santé publique. Ainsi, le système de surveillance a été renforcé par l'adaptation du guide SIMR en décembre 2019, l'amélioration

de la surveillance sentinelle par l'introduction d'un volet biologique, le développement de la surveillance basée sur les événements et de celle à base communautaire. En même temps, le pays s'est également doté d'un centre des opérations d'urgence sanitaire (COUS) afin d'améliorer la coordination opérationnelle de la gestion des menaces de santé publique.

Ainsi, pendant et après la fin de l'épidémie de MVE, le Sénégal a développé et mis en œuvre d'importantes activités de préparation dont :

- des formations sur la gestion des maladies à potentiel épidémique ;
- des formations en épidémiologie de terrain (FETP) ;
- l'organisation d'exercices de simulation ;
- l'acquisition et le stockage d'équipements de protection individuelle ;
- la mise en place d'équipes d'intervention rapide...

Toujours dans ce cadre, le Sénégal a réalisé en décembre 2016, une évaluation externe conjointe de ses principales capacités RSI avec l'appui de l'OMS et de plusieurs autres partenaires

dont la FAO, l'OIE, l'USDA, le CDC, les coopérations allemande et marocaine. Elle a été menée en deux phases : une auto-évaluation initiale menée par des experts nationaux et une évaluation effectuée par une équipe d'experts internationaux. Les principales constatations étaient les suivantes :

- Le pays a réalisé des efforts importants dans le sens du renforcement des capacités en vue d'une action rapide, efficace et efficiente pour la sécurité sanitaire et dispose d'une base solide pour prévenir, détecter et répondre aux menaces en santé publique ;
- Le pays dispose d'une plateforme multisectorielle de coordination et de suivi des interventions dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche « Une seule santé », basée à la primature ;
- Le pays possède de ressources humaines qualifiées pour l'application adéquate du RSI ;
- Le pays bénéficie de l'appui de plusieurs partenaires pour la mise en œuvre de l'approche « Une seule santé » ;
- Le pays ne dispose pas pour l'instant d'un cadre d'entente entre la santé publique et les autres secteurs. Cependant, les

actions multisectorielles sont effectuées, pour la préparation et la riposte aux événements majeurs de santé publique ;

- la mise en œuvre du GHSA et le lancement du projet REDISSE ont facilité l'EEC et le processus de mise en œuvre du RSI ;
- forte dépendance du pays aux financements extérieurs. Ce qui constitue une menace sérieuse pour la pérennisation des progrès réalisés par le pays ;
- la surveillance des maladies et la riposte sont séparées et la coordination entre les deux fonctions n'est pas très effective ;
- les mécanismes formels pour le travail conjoint des différents secteurs est quasi inexistant ;

A la suite de cette EEC, Le Sénégal a élaboré un plan d'action national pour la sécurité sanitaire mondiale (PANSSM) qui couvre la période 2017 – 2021.

Ce plan vise à permettre au pays de combler progressivement les gaps identifiés par l'évaluation externe à la fin de sa période de mise en œuvre au cours de laquelle, une évaluation nationale annuelle sera réalisée pour suivre les progrès réalisés dans chacun des 19 domaines du RSI. La participation de tous les secteurs et partenaires concernés par la sé-

curité sanitaire nationale et mondiale, la forte prise en compte de l'approche « une seule santé » et le support d'autres programmes ont constitué les principales forces du PANSSM. Parmi ces programmes, deux doivent être cités de par leur durée, leur importance et le fort accent mis dans la préparation. Il s'agit du programme de Sécurité sanitaire mondiale (2015 – 2020), Global Health Security Agenda (GHSA) en anglais. Il repose sur la mise en œuvre d'une feuille de route de cinq (5) ans axée autour de 11 domaines prioritaires qui sont :

- La gestion des urgences ;
- Les systèmes de surveillance ;
- La notification ;
- Les réseaux de laboratoires ;
- Les maladies zoonotiques ;
- Le développement des ressources humaines ;
- La Biosûreté et la Biosécurité ;
- La résistance aux antimicrobiens ;
- La vaccination ;

- Les liens entre santé publique et application des lois et règlements;
- Le déploiement de contre-mesures médicales.

Du projet régional de renforcement des systèmes de surveillance des maladies en Afrique de l'Ouest (2016 – 2023), Regional Disease Surveillance Systems Enhancement (REDISSE), en anglais. Financé par la Banque Mondiale, le projet REDISSE a pour buts de :

- renforcer la capacité intersectorielle nationale et régionale pour assurer une meilleure collaboration en matière de surveillance des maladies et de préparation aux épidémies en Afrique de l'Ouest ;
- fournir une réponse immédiate et efficace en cas de crise ou d'urgence éligible.

Il comporte 5 composantes essentielles :

- **composante 1** : Renforcement des systèmes nationaux et régionaux de surveillance des maladies prioritaires et la déclaration en temps opportun des urgences de santé publique humaine et animale en conformité avec le RSI (2005) et le Code sanitaire des animaux terrestres de l'OIE.

- **Composante 2** : Mise en place des réseaux de laboratoires de santé publique et vétérinaires efficaces et accessibles pour le diagnostic des maladies infectieuses humaines et animales, et d'établir une plateforme de réseaux régionaux pour améliorer la collaboration pour la recherche en laboratoire.

- **composante 3** : Amélioration des capacités de préparation et d'intervention face aux épidémies de maladies infectieuses.

- **composante 4** : Gestion des ressources humaines pour une surveillance efficace des maladies et la préparation aux épidémies.

- **composante 5** : Renforcement des capacités institutionnelles, gestion de projet, coordination et plaidoyer/défense des intérêts.

C'est dans ce contexte global qu'une épidémie due à un nouveau coronavirus provoquant des pneumonies, survient dans la province de Wuhan, en Chine. Le 31 décembre 2019, elle est notifiée à l'OMS qui nommera le virus responsable SARS-COV 2 et la maladie COVID-19.

Elle connaît un développement fulgurant et s'étend rapidement à tous les continents. Le 11 mars

2020, l'OMS déclare l'état de pandémie. Le Sénégal a enregistré son premier cas le 02 mars 2020. Le Sénégal était déjà préparé et paré pour faire face et c'est ce que nous avons fait.

Quels enseignements tirez-vous de la gestion de cette crise ? Pouvez-vous nous donner plus de détails du plan de veille et de riposte mis en place par votre ministère ? Quelles sont vos limites face à l'urgence sanitaire de manière générale ?

Les enseignements que nous avons tirés de cette pandémie se résument à plusieurs constats dont les plus importants sont la nécessité de travailler à un système de santé et d'action social résilient, mais aussi la nécessité de fédérer toutes les énergies pour venir à bout de ce genre de situation.

Maintenant pour le plan de veille et de riposte, plusieurs stratégies sont mises en œuvre. On peut citer la réactualisation du comité national de gestion des épidémies (CNGE), de la mise en place d'un dispositif de veille et de surveillance, d'un dispositif de préparation et d'élaboration de plan de contingence. Dans la phase préparatoire, la coordination a été assurée par le Comité National de Gestion des Epidémies (CNGE) qui se réunissait de façon hebdomadaire

pour faire le point des progrès réalisés dans l'exécution des opérations de préparation par les différentes commissions. Ce même dispositif a été mis en place au niveau intermédiaire et opérationnel à travers les comités régionaux et départementaux de gestion des épidémies (CRGE et CDGE). Sous la coordination du CNGE, un plan de préparation à la riposte a été élaboré et validé au conseil présidentiel du 02 mars 2020 présidé par son Excellence le Président de la République Macky SALL.

Ensuite, il y'a la mise en place d'un dispositif de veille et de surveillance aux portes d'entrée assuré par le service de contrôle sanitaire aux frontières aériennes (CSFA) a déroulé une série d'activités spécifiques :

- L'organisation de sessions de rappel sur les principes et les caractéristiques de la surveillance épidémiologique dans un contexte d'épidémie. Cette activité a concerné 137 gendarmes de la Compagnie de Gendarmerie des Transports aériens, 42 agents de l'AIBD-SA, 100 agents de la Haute Autorité des Aéroports du Sénégal, 15 agents préventionnistes, 120 personnels navigants et pilotes d'Air Sénégal.
- La mise à jour des connaissances des agents sur les procédures opérationnelles nor-

malisées de détection, de notification et de gestion des cas suspects de maladie à potentiel épidémique (15 agents du CSFA) ;

- L'installation de caméras thermiques à l'aérogare « Arrivée » de l'AIBD ;
 - Le lancement d'une campagne d'affichage et de distribution de flyers sur les mesures préventives et les conseils d'hygiène face au COVID-19, mis gracieusement à la disposition du CSFA par le SNEIPS (à l'aérogare arrivée et départ) ;
 - La distribution de fiches de recueils d'informations à tous les passagers à l'arrivée à l'AIBD en collaboration avec la Police aux Frontières et la Direction de la Prévention ;
 - La mise en isolement au niveau de l'AIBD de 10 passagers dont 02 passagers testés positifs au Covid-19 ;
 - Le contrôle sanitaire systématique de tous les passagers à l'arrivée à l'AIBD ;
 - Le contrôle sanitaire systématique et la mise en « quatorzaine » des passagers de vols spéciaux (52 passagers).
- Le Sénégal a mis en place un dispositif de surveillance à travers les alertes, les investigations, la

recherche et le suivi des contacts, dont le but est d'aider à une détection précoce des potentiels cas de COVID-2019 sur le territoire national pour une riposte rapide, organisée et fonctionnelle face aux cas suspects ou probables.

La cellule d'alerte constitue une composante essentielle du dispositif. Son rôle est de centraliser tous les signaux suspects, de les analyser, de les trier selon leur pertinence et au besoin de les valider après investigation préliminaire.

Suite à cette validation, l'alerte est transmise immédiatement au district sanitaire pour investigation secondaire conformément à l'algorithme validé.

Les alertes sont reçues par la cellule d'alerte et sont réparties entre les 14 régions du pays.

Un cumul de 460 membres des équipes cadre de Région (ECR) et de District (ECD) a été orienté sur le dispositif de gestion de cette épidémie entre fin février et début mars 2020 dans toutes les régions du pays et selon 5 axes. A cela s'ajoutent 6 000 prestataires (médecins, infirmiers et sages-femmes) des centres et postes de santé orientés par les membres des ECD avec l'appui des membres des ECR. Les alertes validées par les districts font l'objet d'une investigation avec comme livrables :

- le remplissage de la fiche d'investigation et sa notification ;
- la réalisation d'un prélèvement nasopharyngé ;
- l'établissement de la liste préliminaire des présumés contacts.

Pour les limites, je pense que toutes activités humaines a ses limites pour ne pas dire ses points faibles et ce que je peux dire c'est que dans la mise en œuvre, les limites suivantes ont été notées à savoir :

- Cartographie des ressources : absence d'outil intégré/complet de mobilisation des ressources (avant COVID) ;
- Lancement tardif de la réponse multisectorielle ;
- Faible coordination entre les différents groupes de travail au sein du ministère de la santé au début de la pandémie ;
- Secteur privé inexpérimenté (capacité de production locale) pour les produits liés à la réponse au COVID ;
- Coût élevé des produits de base, des équipements et des fournitures au niveau mondial.

Ces limites ne sont pas exhaustives car sur le plan social, l'intervention des équipes de la DGAS a montré des limites objectives parmi lesquelles:

- Absence de cartographie des chocs et catastrophes qui peuvent survenir et les cibles qui peuvent être impactées.
- Niveau de vulnérabilité très élevé des acteurs du secteur informel.
- Non application de la protection sociale adaptative qui vise la résilience des communautés et qui doit être mis en œuvre par l'opérationnalisation du programme 5 du système de protection sociale au Sénégal relatif aux chocs et catastrophes.
- Prise en compte tardif dans les mécanismes de riposte des réalités socio culturelles de chaque pays.

Aujourd'hui face au choc causé par le Coronavirus, la relance des activités est plus que d'actualité pour faire face aux défis socio-économiques. Qu'en est-il de la composante sanitaire ? Quelles solutions et réformes le gouvernement préconise-t-il à mettre en place pour rendre plus performant le plateau médical sénégalais ?

La crise sanitaire liée à la Covid 19 a ébranlé l'équilibre de nos états tant au plan économique, social que sanitaire. De façon diligente, le Gouvernement du Sénégal a pris des mesures fortes pour limiter les conséquences de la pandémie. Au plan sanitaire, l'anticipation à travers l'élaboration des plans de préparation à la riposte, puis du plan de contingence a largement contribué à une bonne prise en charge de l'épidémie, sans omettre la diligente mise en place de ressources techniques et financières appropriées. Malgré ces importants résultats, la crise a révélé des gaps importants de notre système de santé, et suscité le besoin d'une prospective durable à travers l'élaboration d'un plan d'investissement pour un système de santé résilient et pérenne sous l'inspiration de son Excellence, Macky Sall, Président de la République mes services ont engagé l'ensemble des parties prenantes pour la finalisation de ce document.

L'objectif général de ce plan d'investissement 2020 – 2024 est d'améliorer l'offre de services de santé et d'action sociale pour un système de santé résilient et pérenne.

Pour atteindre cet objectif, quatre axes ont été retenus, notamment (i) la mise aux normes des infrastructures et des équipements ;

(ii) le renforcement de la disponibilité en personnel de qualité dans les structures de santé et d'action sociale ; (iii) la disponibilité et l'accessibilité des médicaments et produits de santé ; (iv) la mise en œuvre des réformes majeures pour le renforcement de la résilience du système de santé et d'action sociale.

Le coût total du plan d'investissement est 574 091 018 191 Fcfa. Pour une meilleure performance du système de santé, ces investissements sont sous-tendus par des réformes majeures notamment (i) celles portant sur la gouvernance hospitalière, (ii) la réforme du secteur pharmaceutique, (iii) la promotion et réglementation des cliniques privées, (iv) la mise en place de la e-santé au niveau national et enfin (v) la gestion des données sanitaires.

Nous avons noté dans les enjeux du plan de relance du PAP2A, la question d'accélération de la souveraineté sanitaire et pharmaceutique ? Pouvez-vous revenir sur les mesures prises par le Chef de l'Etat pour rendre ces deux secteurs plus efficaces ? Quels sont les projets et programmes qui vont être déclinés dans le PAP2A afin de maintenir la trajectoire de l'émergence ?

Pour le secteur Santé.

- Relance de l'Industrie locale Pharmaceutique : avec l'ouverture du capital majoritaire au non professionnel du médicament.

- Mise en place d'une Agence de Règlementation forte.

Parlez-nous du PNDS dans sa globalité et quels sont les objectifs majeurs du programme ?

Le Plan National de Développement Sanitaire et Social (PNDS) 2019-2028 a été élaboré en parfaite cohérence avec les Objectifs du Développement Durable (ODD) et le Plan Sénégal Emergent (PSE). Il suit la Lettre politique sectorielle de Développement (LPD) et la stratégie Nationale de Financement de la Santé pour tendre vers la Couverture Sanitaire Universelle (SNNFS / CSU).

L'objectif du Plan National de Développement Sanitaire et Social 2019-2028 est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie socio sanitaires de la population sénégalaise sans aucune forme d'exclusion.

Ce plan vise plusieurs résultats dont un à long terme et trois résultats sectoriels.

Le résultat à long terme attendu est que l'état de santé et de bien-être des populations est amélioré par la disponibilité effective des services de santé et

d'action sociale de base et de référence de qualité et par la mise en œuvre des interventions de santé et d'action sociale à haut impact.

Les résultats sectoriels attendus sont :

Résultat sectoriel 1 : La gouvernance et le financement du secteur sont renforcés à travers des mécanismes de pilotage, de régulation, de supervision, de contrôle et d'audit, de mobilisation et de rationalisation de l'utilisation des ressources ;

Résultat sectoriel 2 : L'offre de services de santé et d'action sociale de base et de référence de qualité est universellement accessible aux populations ;

Résultat sectoriel 3 : La protection sociale en particulier des groupes vulnérables est améliorée à travers l'accessibilité aux services de santé et d'action sociale sans discrimination aucune.

Les différents résultats sectoriels sont déclinés en résultats intermédiaires (RI) que sont :

Pour le résultat sectoriel 1 portant sur la gouvernance et le financement du secteur :

- RI 1 : le système de régulation du secteur est amélioré ;

- RI 2 : le pilotage et la coordination du secteur sont renforcés ;

- RI 3 : les ressources domestiques et extérieures sont mobilisées ;

- RI 4 : les ressources sont utilisées de façon efficiente ;

Pour le résultat sectoriel 2 portant sur l'offre de services de santé et d'action sociale :

- RI 5 : le PIS est mis en œuvre conformément aux normes établies par la carte sanitaire ;

- RI 6 : la sécurité sanitaire nationale et internationale est renforcée ;

- RI 7 : la gestion des urgences est améliorée ;

- RI 8 : la prise en charge de la santé du couple mère-enfant et des ado-jeunes est améliorée ;

- RI 9 : les médicaments et autres produits de santé de qualité sont disponibles ;

- RI 10 : les soins de santé primaires sont renforcés ;

- RI 11 : la promotion de la santé et la prévention sont renforcées ;

- RI 12 : la lutte contre les endémies majeures est améliorée ;

- Pour le résultat sectoriel 3 portant sur la protection sociale :

- RI 13 : les mécanismes de mise en œuvre de l'assurance maladie sont renforcés ;

- RI 14 : les différentes interventions pour une protection sociale efficace et efficiente sont mises en cohérence ;

- RI 15 : la participation et l'engagement communautaire sont renforcés.

Pour atteindre ces résultats intermédiaires, 60 lignes d'action ont été développées. Aussi, des mécanismes de coordination, de suivi et d'évaluation ont été mis en place pour une meilleure mise en œuvre de ce PNDSS 2019 – 2028, d'un coût de 3 969 694 769 594.

L'équité sociale et territoriale a toujours été un combat du Président de la République Macky Sall. Combien de districts sanitaires comptent actuellement le Sénégal sur l'ensemble du territoire national ? Existe-il un réel équilibre entre la densité des professionnels de santé par rapport au nombre d'habitants et leur répartition par zone géographique ?

Le Sénégal compte 79 districts sanitaires dont :

- 12 à Dakar,
- 9 à Thiès,
- 4 à Diourbel,
- 8 à Fatick,
- 4 à Kaolack,
- 4 à Kaffrine,
- 5 à Saint-louis,
- 8 à Louga,
- 4 à Matam,
- 7 à Tambacounda,
- 3 à Kédougou,
- 3 Kolda,
- 3 Sedhiou,
- 5 Ziguinchor;

Une répartition satisfaisante en terme d'équité par Zone.

Une dernière question : quelle serait la gestion de l'urgence sanitaire en 3 ou 4 mots-clés en cas d'une éventuelle deuxième vague de l'épidémie ?

Respect des gestes barrières.



“Nos Services de santé et tous les acteurs mobilisés dans la riposte anti Covid-19 donnent le meilleur d’eux-mêmes. Veillons particulièrement aux personnes âgées et à celles souffrant de certaines pathologies, parce ce qu’elles sont les plus vulnérables aux formes sévères de la maladie.”

S.EM Macky Sall
Président de la République du Sénégal

Toute la Nation mobilisée
dans la riposte contre la pandémie de COVID-19.

COOPÉRATION



SENEGAL-JAPON

tam tam
de l'Émergence



S.E.M ARAI TATSUO

Ambassadeur du Japon au Sénégal

JAPON - SENEGAL

60 ANS DE RELATIONS DIPLOMATIQUES

En cette année 2020, le Japon et le Sénégal célèbrent ensemble le 60ème anniversaire de nos relations diplomatiques et le 40ème anniversaire de l'envoi des volontaires japonais au Sénégal. En tant qu'Ambassadeur du Japon au Sénégal, j'ai le grand plaisir de constater que nos relations d'amitié de 60 ans se sont traduites par un partenariat mûr et solide aujourd'hui, qui s'étend à divers

domaines – les échanges diplomatiques, la coopération économique et sécuritaire, les activités économiques, les échanges culturels et sportifs, etc. Je dirais même que nos relations bilatérales deviennent un modèle du partenariat entre le Japon et les pays amis africains.

D'abord, sur le plan diplomatique, depuis l'établissement de nos relations diplomatiques le 4

octobre 1960, et notamment après l'établissement de l'Ambassade du Japon au Sénégal en 1962 et de l'Ambassade du Sénégal au Japon en 1975, notre partenariat, en tant que pays partageant les mêmes valeurs fondamentales telles que la démocratie, l'état de droit et le respect de la sécurité humaine, ne cesse d'être approfondi. Et ceci est vrai à plusieurs niveaux : premièrement sur le plan bilatéral,



Cérémonie 60e anniversaire Japon -Sénégal

“En tant qu’Ambassadeur du Japon au Sénégal, j’ai le grand plaisir de constater que nos relations d’amitié de 60 ans se sont traduites par un partenariat mûr et solide aujourd’hui, qui s’étend à divers domaines – les échanges diplomatiques, la coopération économique et sécuritaire, les activités économiques, les échanges culturels et sportifs, etc. Je dirais même que nos relations bilatérales deviennent un modèle du partenariat entre le Japon et les pays amis africains. ”

deuxièmement sur le plan régional, à commencer par le Forum International de Dakar sur la Paix et la Sécurité en Afrique auquel le Japon envoie un participant de niveau ministériel depuis 2015 en plus de sa contribution financière audit Forum, et troisièmement sur la scène internationale, y compris la collaboration au Conseil de Sécurité des Nations

Unies, au sein duquel le Japon et le Sénégal ont travaillé ensemble en tant que Membres non-permanents pour la période 2016-2017, par exemple.

Vous pouvez constater le renforcement considérable des relations diplomatiques en considérant le nombre de visites des hautes personnalités. Malgré la distance

géographique, en 2019, le Président SALL a visité le Japon deux fois, et au niveau ministériel, on compte 14 visites au Japon par différents Ministres, le chiffre le plus grand dans notre histoire d’amitié de 60 ans. En 2019, on compte également 4 visites de hautes personnalités japonaises au Sénégal. C’est notamment le cas de Son Excellence Monsieur

“(…) notre politique de développement est basée sur l’esprit de la Conférence Internationale de Tokyo sur le développement de l’Afrique (TICAD), dont le processus a débuté en 1993 avec deux principes qui sont « Ownership » (l’appropriation par les pays africains du développement de leur continent) et « Partnership » (le partenariat avec différentes entités), comme le pionnier d’un forum international spécialisé dans le développement de l’Afrique.”

NAKATANI Shinichi, le Vice-ministre parlementaire chargé des affaires étrangères d’alors, qui a visité deux fois le Sénégal en 4 mois.

Je souhaiterais souligner que cet excellent partenariat Japon-Sénégal devrait être renforcé davantage sous le régime du nouveau Premier ministre SUGA Yoshihide, qui a pendant longtemps contribué au développement des liens d’amitié entre le Japon et les pays africains, non seulement durant son mandat de 8 ans en tant que Secrétaire Général du Gouvernement, mais également en tant que député originaire de la ville de Yokohama, lieu d’accueil de la TICAD IV en 2008, TICAD V en 2013 et TICAD VII en 2019.

Sur le plan de la coopération au développement, permettez-moi d’abord de souligner que notre politique de développement est basée sur l’esprit de la Conférence Internationale de Tokyo sur le développement de l’Afrique (TICAD), dont le processus a débuté en 1993 avec deux principes qui sont « Ow-

nership » (l’appropriation par les pays africains du développement de leur continent) et « Partnership » (le partenariat avec différentes entités), comme le pionnier d’un forum international spécialisé dans le développement de l’Afrique. Les trois piliers de la TICAD VII qui s’est tenue en 2019 à Yokohama, JAPON, sont « Promouvoir la transformation économique et améliorer l’environnement et les institutions en faveur du commerce à travers l’innovation et de l’engagement du secteur privé (Economie) », « Promouvoir une société résiliente et durable pour la sécurité humaine (Société) » et « Renforcer la paix et la stabilité (Paix et stabilité) ». Plus concrètement, il s’agit de 1) positionner le business au cœur de la TICAD pour réaliser l’investissement privé japonais de plus de 20 milliards de dollars (développer les ressources humaines industrielles, promouvoir l’innovation et l’investissement, etc.), 2) réaliser la sécurité humaine et les objectifs de développement durable (promouvoir la couverture sanitaire universelle (CSU)

et l’initiative pour la santé et le bien-être humain en Afrique, etc., et 3) soutenir les initiatives prises par l’Afrique (établir les institutions et renforcer la gouvernance, etc.).

La coopération du Japon au développement du Sénégal est fondée sur ces trois piliers de la TICAD (« Economie », « Société » et « Paix et stabilité »). Le Principe directeur de la politique d’assistance du Japon pour le Sénégal est ainsi établi comme visant à « apporter une aide équilibrée entre le développement économique et le développement social, contribuant à la stabilité et au développement de la région de l’Afrique de l’Ouest ». Avec cet objectif global, le dynamisme de la coopération japonaise au Sénégal se traduit par la diversité des domaines de notre intervention : infrastructure, santé, sécurité alimentaire, éducation, développement communautaire, etc. Le montant accumulé jusqu’en 2017 de notre aide publique au développement atteint environ 1113 milliards de FCFA. Selon les



Visite de Mission Japonaise pour la promotion des investissements

“Lors de l’entretien entre le Premier ministre de l’époque ABE et SEM le Président SALL en août 2019, les deux dirigeants se sont mis d’accord sur le lancement d’un Comité Economique Japon-Sénégal pour la Promotion des Investissements afin d’encourager et faciliter les investissements des entreprises japonaises au Sénégal. Le Japon n’a pas tardé à remplir cette promesse, en envoyant en février 2020 une importante mission dirigée par le Vice-ministre parlementaire chargé des affaires étrangères et composée d’hommes d’affaires venant de 20 entreprises japonaises.”

statistiques de l’OCDE/DAC en 2017, le Japon est le troisième pays donateur après la France et les États-Unis.

Mais ce n’est pas seulement le volume de l’aide qui importe. « Le développement des ressources humaines » et « le transfert de technologie » sont deux mots clés pour notre politique de coopération. Ainsi, une

des particularités de l’assistance publique au développement du Japon est qu’elle met l’accent sur la coopération technique via la personne, c’est à dire « le transfert de technologie » à travers « le développement des ressources humaines » et en travaillant ensemble. Dans la plupart des cas, le Japon exécute les projets de don et de prêt en combinaison avec la coopéra-

tion technique, ce qui permet de créer la synergie, d’assurer les effets durables de chaque projet, et ainsi de contribuer au développement durable des pays bénéficiaires. Pour exemple, jusqu’en 2018, la JICA a envoyé 1140 experts japonais au Sénégal et a formé plus de 4500 Sénégalais au Japon ou dans les pays tiers. Ainsi, nos 60 ans de coopération ont beaucoup

“(…) nos 60 ans de coopération ont beaucoup contribué au développement durable et à la stabilité du Sénégal, et soutenu les efforts du Gouvernement sénégalais pour la réalisation des objectifs du Plan Sénégal Emergent. .”

contribué au développement durable et à la stabilité du Sénégal, et soutenu les efforts du Gouvernement sénégalais pour la réalisation des objectifs du Plan Sénégal Emergent.

Le Centre de Formation Professionnelle et Technique (CFPT) Sénégal-Japon est un des meilleurs exemples de la coopération japonaise. Le Japon a apporté son appui pour la construction, l'équipement, la réhabilitation et le renforcement de la capacité de gestion du CFPT depuis 1984, et plus de 4800 jeunes ont été formés jusqu'en 2019. Le CFPT incarne un modèle du partenariat entre le Japon et l'Afrique, car il sert de lieu de formation professionnelle des jeunes non seulement du Sénégal mais également des pays tiers, y compris le Mali.

Un autre exemple semblable est « ABE Initiative ». Il s'agit d'un programme de formation professionnelle des jeunes des pays africains lancé à l'occasion de la TICAD V en 2013. A travers ce programme, des jeunes venant de différents pays africains peuvent participer d'abord aux cours de master dans les universités japonaises en anglais, puis aux stages dans les entreprises

japonaises. Jusqu'en 2019, 64 jeunes sénégalais ont été envoyés au Japon dans le cadre de ce programme de formation. Je souhaiterais également saisir cette occasion pour présenter notre appui à la lutte contre la Covid-19 au Sénégal. Jusqu'à présent, le Japon a octroyé plus de 10 milliards de FCfa, via la contribution au Fonds Force-Covid 19, la fourniture d'équipements médicaux et kits sanitaires, l'aide alimentaire, l'appui aux projets de l'Unicef et la sensibilisation en différentes langues locales. Nous souhaitons continuer tous nos efforts pour soutenir le gouvernement et le peuple sénégalais, afin de surmonter ensemble ce grand défi sans précédent.

Même si notre partenariat a atteint un excellent niveau, les échanges commerciaux et les investissements privés restent à être renforcés davantage. Lors de l'entretien entre le Premier ministre de l'époque ABE et SEM le Président SALL en août 2019, les deux dirigeants se sont mis d'accord sur le lancement d'un Comité Economique Japon-Sénégal pour la Promotion des Investissements afin d'encourager et faciliter les investissements des entreprises japonaises au Sénégal. Le Japon n'a

pas tardé à remplir cette promesse, en envoyant en février 2020 une importante mission dirigée par le Vice-ministre parlementaire chargé des affaires étrangères et composée d'hommes d'affaires venant de 20 entreprises japonaises. Durant la visite de cette mission, en plus de la première édition du Comité Économique, plusieurs événements visant à la promotion des investissements et à l'établissement de réseaux d'affaires ont été organisés. Certaines start-ups participantes ont déjà commencé à obtenir des résultats concrets suite à la mission. Nous allons continuer nos efforts, en étroite collaboration avec les Autorités compétentes du Sénégal, à travers le dialogue public privé à l'occasion des réunions du Comité Economique afin d'aménager un climat des affaires plus favorable pour les entreprises japonaises et de les encourager à s'investir pour contribuer à l'atteinte des objectifs du PSE.

Nos échanges culturels et sportifs se sont également multipliés pendant 60 ans de relations d'amitié. Par exemple, l'Ambassade du Japon organise le Concours de haïku (court poème traditionnel de dix-sept syllabes) depuis 1979, et la 33ème édition de ce Concours est actuellement en cours. Comme il y a de



Visite de Mission Japonaise pour la promotion des investissements

nombreux amateurs de Judo et de Karaté au Sénégal, l'Ambassade organise annuellement les Coupes de l'Ambassadeur de Judo et Karaté. Le Japon offre également l'opportunité aux étudiants sénégalais d'apprendre dans différentes universités au Japon dans le cadre du Programme Bourses du gouvernement japonais.

La présence des volontaires Japonais au Sénégal est également importante pour les échanges humains entre nos deux pays. Pendant les derniers 40 ans, presque 1200 volontaires Japonais ont déjà été reçus au Sénégal. Leurs activités dans les différentes régions du pays de la Teranga ont beaucoup contribué non seulement au développement durable de chaque communauté locale, mais également au renforcement de l'amitié et à l'approfon-

dissement de la compréhension mutuelle entre les deux peuples.

Le 60^{ème} anniversaire des relations diplomatiques est une excellente opportunité pour les deux peuples de renforcer davantage nos liens d'amitié. Malheureusement, certains événements commémoratifs que nous avons préparés depuis longtemps tels que l'exposition de poupées traditionnelles japonaises ou des concerts de tambour japonais ont été annulés en raison de la pandémie. Nous comptons organiser des événements culturels semblables au cours de l'année 2021, si la situation nous le permet.

Et surtout, en 2021, un grand événement commémoratif nous attend : les Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo. Ils seront certainement une excellente occasion pour les deux peuples d'approfondir leur compréhension mutuelle et de célébrer ensemble 60 ans de

notre amitié. La ville d'Izumi dans le Département d'Osaka au Japon a été choisie comme ville hôte pour le Sénégal et attend avec impatience l'arrivée des athlètes sénégalais. D'autres initiatives municipales comme la coopération potentielle entre la commune de Yene et la ville de Chiba sont également en cours. La réussite de ce grand événement sportif à l'ère de « avec ou après-COVID-19 » constituera un modèle important pour le Sénégal qui accueillera en 2026 les Jeux Olympiques de la Jeunesse. En tant qu'Ambassadeur du Japon, je ferai de mon mieux pour soutenir le partenariat et le transfert des expériences et expertises entre les Comités Olympiques des deux pays.



JOCV est un programme de coopération des citoyens japonais de 20 à 69 ans désirant enrichir leur expérience à l'étranger et contribuer au développement des pays partenaires de la JICA.

Les activités de nos volontaires au Sénégal visent à soutenir le renforcement des capacités tout au long du processus du développement humain. Notre intervention dans le développement communautaire implique la participation sociale, le soutien à l'emploi, la réalisation de soi et la création d'un capital humain compétent.

MR. MASAKATSU KOMORI

Représentant Résident du Bureau de la JICA au Sénégal

JICA : Agence Japonaise de Coopération Internationale 40 ans de présence de nos volontaires (JOCV) au Sénégal

Le programme des volontaires japonais pour la coopération à l'étranger (JOCV) au sein de la JICA (Agence Japonaise de Coopération Internationale) est un programme de coopération des citoyens japonais de 20 à 69 ans désirant enrichir leur expérience à l'étranger et contribuer au développement des pays partenaires de la JICA.

Nos volontaires, généralement affectés dans les services de l'Etat pour une durée moyenne de deux

ans, jouent un rôle important dans la compréhension mutuelle, les échanges culturels, et le raffermissement des liens d'amitié entre le Sénégal et le Japon. Les JOCV mènent leurs activités en offrant leurs compétences et leurs expériences en travaillant et en vivant avec les sénégalais, utilisant les langues locales pour communiquer et même portant des noms sénégalais pour mieux s'adapter à la culture sénégalaise.

Le premier volontaire a été affecté en 1980. Depuis, plus d'un millier de volontaires soit 1176 se sont succédés dans les services déconcentrés de l'Etat.

Cette année 2020 marque le 40^{ème} anniversaire de présence des volontaires japonais au Sénégal.

Le Sénégal est le pays qui a accueilli le plus de volontaires japonais en Afrique francophone.

Concept de base des JOCV

« Construire les ressources humaines du Sénégal et du Japon en promouvant le développement humain ».

Les activités de nos volontaires au Sénégal visent à soutenir le renforcement des capacités tout au long du processus du développement humain. Ce processus débute avec la prise en charge de la santé maternelle et infantile depuis la grossesse et se poursuit à travers l'apprentissage précoce au préscolaire pour bien construire la base du développement humain. En outre notre intervention dans le développement communautaire implique la participation sociale, le soutien à l'emploi, la réalisation de soi et la création d'un capital humain compétent.

Aussi, les interventions de nos volontaires sont bien diversifiées et concernent plusieurs domaines, tels que, l'enseignement primaire et préscolaire, l'éducation physique et sportive, la formation professionnelle, la santé, l'agriculture, l'élevage, la pêche et récemment la prise en charge des personnes en situation d'handicap, le développement communautaire etc. Les volontaires japonais mettent

leurs compétences au profit des populations et leurs activités pendant les 40 dernières années ainsi que leur présence dans les zones rurales du Sénégal ont beaucoup contribué au développement durable de chaque communauté locale, au renforcement de l'amitié et à l'approfondissement de la compréhension mutuelle entre nos deux pays.

Les JOCV au service de l'éducation et de la santé au Sénégal

Le secteur de l'éducation reste le plus grand domaine d'intervention car regroupant plus de 60% de nos volontaires actuellement en mission.

Ces volontaires de l'éducation sont présents dans 08 régions du Sénégal à savoir Dakar, Thiès, Diourbel, Fatick, Kaolack, Kaffrine, Louga et St Louis. Ils sont généralement affectés dans les IEFs (Inspection d'Education et de la Formation) et les CRFPEs (Centre Régional de la formation des personnels de l'Education) où ils partagent avec le personnel enseignant leurs compétences dans l'enseignement des sciences et mathématiques mais aussi dans les activités artistiques et sportives.

Ce partage de savoir-faire et d'expérience met en exergue une volonté avérée de mettre en place une coopération gagnant-gagnant qui non seulement renforce les capacités de nos jeunes japonais envoyés mais également accroît les performances de l'école sénégalaise. Par ailleurs cette vision est bien réaffirmée dans les différents projets pilotés par notre agence de coopération, la JICA en collaboration avec le Ministère de l'Education Nationale à savoir le PREMST et le PAAME.

Dans le domaine de la santé, nos volontaires travaillent à la sensibilisation des populations pour une amélioration des soins de santé primaire particulièrement dans le domaine de la santé maternelle et infantile, la vaccination, la prévention du paludisme, la malnutrition etc. Les districts sanitaires accueillent ces volontaires et leur intervention s'étend aux postes et cases de santé communautaire. La formule utilisée la plupart du temps est la méthode 5S, technique de gestion japonaise à travers laquelle les volontaires aident à l'organisation du travail, au maintien de la propreté des locaux.

Cette méthode a permis d'optimiser en permanence les conditions et le temps de travail no-

tamment avec la gestion du stock (règle du premier entré premier sorti) et l'identification des différents services des structures de santé avec l'affichage.

Les autres domaines d'intervention de nos volontaires

Pour améliorer les conditions de vie des populations, nos volontaires partagent aussi leurs connaissances dans le maraîchage, l'horticulture, la production, la valorisation et la transformation des produits agricoles. La lutte contre l'érosion et le pilotage d'actions de reboisement, l'appui aux groupements féminins dans différents domaines, sont des secteurs dans lesquels nos volontaires ont participé avec efficacité tout en suscitant le changement de comportement, et la réalisation de soi.

Dans le secteur tertiaire, particulièrement dans le domaine de l'élevage les volontaires japonais cherchent aussi à travailler de manière transversale pour la vulgarisation des cultures fourragères, l'alimentation animale, la santé animale, la vaccination de la volaille, la formation technique et la lutte contre l'insalubrité etc. tout en étant en phase avec les orientations de la lettre de politique sectorielle du ministère de l'élevage.

La pêche a occupé une place non négligeable dans l'intervention de nos volontaires, particulièrement dans l'appui au développement des techniques de pêche, la confection des engins et la perfection des mailles des filets de pêche et la valorisation des ressources halieutiques.

Pour mieux diversifier l'intervention et répondre aux besoins des populations nous avons affecté des volontaires au niveau des services sportifs publics de l'État du Sénégal (Fédérations, Centres et Instituts) afin de travailler pour le développement du sport notamment : le football féminin, le tennis de table, le judo, la lutte olympique sans oublier le sport scolaire avec le UN-DOKAI ou fête sportive, une opportunité de pratiquer le sport à la japonaise qui a été une véritable expérience de sport loisir à travers tout le Sénégal.

La prise en charge sociale des personnes handicapées dans le domaine de l'éducation n'est pas en reste dans la coopération entre le Japon et le Sénégal. Dans un souci d'accompagnement des personnes handicapées une nouvelle ouverture de nos volontaires japonais vers les écoles spécialisées, a permis le suivi scolaire individualisé des enfants handicapés, la promotion de la carte d'égalité des chances pour la protection sociale, la promotion du cecifoot, le sport paralympique (handibasket, handifoot).

Des relations perpétuelles entre nos volontaires et populations d'accueil après la mission

A la fin de leur mission les volontaires tissent de solides liens d'amitié et de partenariat qui ouvrent les portes d'un retour au Sénégal soit pour visiter leurs familles d'accueil, soit pour travailler au Sénégal en tant qu'expert de la JICA ou dans les organismes internationaux, en tant qu'agent des associations japonaises sur place ou au niveau de la représentation diplomatique du Japon.

Travailler et vivre ensemble pour un développement efficient du capital humain, un défi que nos volontaires japonais ont essayé de relever depuis 40 ans sur un chemin long et parsemé d'embûches mais porteur d'espoir pour les sociétés à venir.

Témoignages sur les activités des volontaires

L'activité de nos volontaires a été fortement magnifiée par plusieurs partenaires selon les témoignages ci-dessous :

« L'avantage des volontaires japonais c'est de ne jamais se mettre en position de substitution, ils ne viennent pas au Sénégal pour remplacer notre expertise mais pour les

accompagner et faire en sorte qu'au moment de leur départ, ils laissent quelque chose que les gens pourront prolonger » M. Papa Birama THIAM Direction de la Coopération Technique (DCT).

« Avec la méthode Origami (technique de pliage papier japonais), les volontaires japonais, ont fait des interventions décisives en matière d'encadrement, d'élaboration d'outils didactiques. Ils nous ont permis de renforcer les capacités de nos structures ». M. Ousmane DIOUF, Directeur de l'enseignement préscolaire.

« Les volontaires de la JICA ont beaucoup œuvré pour le développement du secteur de la santé du Sénégal surtout au niveau de Taïba NDIAYE, ou ils ont appuyé à la sensibilisation sur la santé mère-enfant ». M. SAMB, Chef de poste de santé de Taïba NDIAYE .

Le Sénégal est le pays qui a accueilli le plus de volontaires japonais en Afrique francophone, par conséquent plusieurs secteurs sont touchés par l'intervention de nos volontaires. Cette forme de coopération technique est devenue une réussite tant au niveau économique que social et les résultats ne sont plus à démontrer.

Nous célébrons cette année 40 ans d'expérience dans l'envoi de volontaires au Sénégal.

Grâce à un environnement politico-social stable, et à un peuple sociable et accueillant, nous essayons de poursuivre cette coopération technique, pour porter au plus haut les relations entre les deux pays et contribuer largement au développement économique et social de notre pays ami, le Sénégal.



Témoignage partenaire Jica

“S’il y a des acquis au niveau de la pêche, de l’éducation, de la santé, de l’élevage, de la formation professionnelle, de l’agriculture, du développement communautaire et du sport, c’est parce que les volontaires japonais nous ont beaucoup aidé dans l’initiative et le développement de ces activités socio-économiques”.

*Dr Mamadou GOUDIABY
Directeur de la pêche maritime.*

LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS JAPONAIS AU SENEGAL PAR L'ONUDI

“Avec son Plan Sénégal Émergent et son Programme de Partenariat Pays (PCP), le Sénégal a posé clairement sa priorité pour le Développement Industriel Inclusif et Durable.”

Créée en 1966, l'ONUDI est l'institution spécialisée des Nations Unies qui promeut le développement industriel pour la réduction de la pauvreté, la mondialisation inclusive et la durabilité environnementale.

La mission de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), telle que décrite dans la Déclaration de Lima adoptée à la quinzième session de la Conférence Générale de l'ONUDI en 2013, est de promouvoir et d'accélérer le développement industriel inclusif et durable (DIID) dans les États membres.

La coopération technique de longue date de l'ONUDI avec le

Sénégal, combinée à son potentiel de création de partenariats avec d'autres acteurs du développement, offre à l'Organisation une occasion unique d'offrir un ensemble intégré pour aider le pays à atteindre ses objectifs nationaux de développement industriel.

C'est ainsi que le Programme de Partenariat Pays (PCP) pour le Sénégal mobilise les partenaires au développement, les agences des Nations Unies, les institutions financières et le secteur des entreprises - sous la direction et l'appropriation du gouvernement national - pour faire progresser le développement industriel inclusif et durable, dans le cadre du Plan Sénégal Émergent (PSE).

Comme l'a souligné le Représentant Résident de l'ONUDI auprès du Sénégal, **Mr. Christophe YVETOT** : “Avec son Plan Sénégal Émergent et son Programme de Partenariat Pays (PCP), le Sénégal a posé clairement sa priorité pour le Développement Industriel Inclusif et Durable. Depuis, les résultats sont éclatants : en seulement trois ans, le pays a modernisé sa politique industrielle, a rendu les zones économiques spéciales plus attractives pour les investisseurs et soutenu la création d'écosystèmes performants, les parcs industriels et les agropoles, facilitant l'établissement et le développement des entreprises ainsi que la future mise en place d'un hub minier, véritable centre d'excellence au niveau régional.



Mr. Christophe YVETOT, Représentant Résidant de l'ONUDI auprès du Sénégal, avec le Président de la République, Son Excellence Macky Sall, recevant le titre de Champion de la troisième décennie pour le développement industriel en Afrique.

les résultats sont éclatants : en seulement trois ans, le Sénégal a modernisé sa politique industrielle, a rendu les zones économiques spéciales plus attractives pour les investisseurs et soutenu la création d'écosystèmes performants.

Il a aussi développé des approches innovantes en matière de développement du secteur privé et d'emploi des jeunes et des femmes, de promotion des investissements, de transfert de connaissances et de technologies en matière d'environnement, d'énergie et de villes durables, qui vont pouvoir être développées à grande échelle.

L'ONUDI a son siège à Vienne, en Autriche, et dispose de bureaux régionaux/pays dans 48 pays, de 3 bureaux de liaison à Bruxelles, Genève et New York, de **bureaux de promotion des investissements et de la technologie dans 8 pays**, et d'autres types de bureaux dans le monde entier, par l'intermédiaire desquels divers services sont fournis.

Parmi les huit bureaux de Promotion des Investissements et

de la Technologie (ITPO) de l'ONUDI, celui de Tokyo créé en 1981 et dirigé par **Mr. Yuko YASUNAGA** a pour mission d'aider les pays en développement dans leurs efforts pour atteindre un développement industriel inclusif et durable **en promouvant les investissements étrangers directs et le transfert de technologie du Japon.**

Aider les pays en développement dans leurs efforts pour atteindre un développement industriel inclusif et durable en promouvant les investissements étrangers directs et le transfert de technologie du Japon



YUKO YASUNAGA

Directeur du Bureau de Promotion
des Investissements et de la Technologie (ITPO)
de l'ONUDI à Tokyo.

Mr. YASUNAGA insiste sur le fait de “toujours tenir compte du contexte local lorsque nous travaillons à la réussite de nos projets en Afrique”.

Mr. YASUNAGA insiste sur le fait de “ toujours tenir compte du contexte local lorsque nous travaillons à la réussite de nos projets en Afrique”.

Pour cela, grâce à son **(1) Programme de Conseillers en Afrique** l'ONUDI ITPO Tokyo mandate des professionnels africains expérimentés en matière de promotion des investissements pour soutenir les entreprises japonaises désireuses de démarrer leurs activités sur le continent.

En Aout 2019, **Mme Aissatou NDIAYE** a été mandatée par l'ONUDI ITPO Tokyo en tant que Conseillère basée au bureau de l'ONUDI Sénégal pour soutenir les entreprises japonaises dans leur projet d'investissement au Sénégal.

Tout comme ses homologues de l'Algérie, de l'Ethiopie et du Mozambique, Mme Ndiaye apporte son assistance dans une variété de services tels que des consultations pour une mise en relation avec des entreprises locales,

l'organisation de réunions avec des organismes gouvernementaux, la mise en relation avec des partenaires locaux et la facilitation de visites sur place d'entreprises locales.

En Décembre 2019, la Conseillère SONUDI ITPO Tokyo a aidé l'entreprise Japonaise SUCRECUBE Japon Inc. à créer sa filiale locale dans la Zone Economique Spéciale de Sandiara en vue de fabriquer des kits TUMIQUI qui combinent la production d'énergie solaire portable et du matériel

de communication pour fournir des services TIC, destinés au marché sénégalais et à la sous-région.

Mme Ndiaye a assisté Sucrecube Japon Co. Ltd dans sa sélection de partenaires locaux, dans la compréhension et clarification des procédures de création d'une entreprise locale, dans la facilitation de signature d'un protocole d'entente avec la Mairie de Sandiara.

La Conseillère UNIDO ITPO Tokyo apporte également son appui aux institutions et partenaires Japonais basés au Sénégal tels que l'Ambassade du Japon au Sénégal et la JICA pour la mise en œuvre de programmes spécifiques tels la visite de la mission japonaise conjointe public - privé pour la promotion des investissements en Afrique, dirigée en Février 2020 par S.E.M. NAKATANI Shinichi, Vice-Ministre parlementaire chargé des Affaires Etrangères du Japon.

En plus du Programme de Conseillers en Afrique, L'ONUDI ITPO Tokyo se consacre à l'industrialisation et à la transformation structurelle de l'Afrique à travers diverses activités telles que :

(2) Le Programme Délégués qui invite des personnes clés d'Afrique à effectuer un séjour de courte durée au Japon (deux semaines en moyenne) afin de promouvoir les investissements et les transferts de technologie des entreprises privées japonaises. ONUDI ITPO Tokyo joue un rôle de liaison entre les délégués et les investisseurs japonais en organisant des programmes sur mesure, tels que des événements de promotion, et en facilitant les rencontres d'affaires afin d'offrir à ces délégués diverses possibilités de nouer des liens avec des entreprises japonaises.



AISSATOU NDIAYE

mandatée par l'ONUDI ITPO Tokyo en tant que Conseillère basée au bureau de l'ONUDI Sénégal.

Mme NDIAYE

apporte son assistance dans une variété de services tels que des consultations pour une mise en relation avec des entreprises locales, l'organisation de réunions avec des organismes gouvernementaux, la mise en relation avec des partenaires locaux et la facilitation de visites sur place d'entreprises locales.





(3) Les Séminaires d'entreprises pour une mise à jour du climat d'investissement en Afrique en fournissant les dernières informations sur les développements politiques et économiques, et le climat des affaires, y compris les incitations liées aux investissements directs étrangers (IDE) pour les entreprises étrangères.

En Juin 2020, ONUDI ITPO Tokyo a organisé en ligne un séminaire de mise à jour de l'environnement des Affaires durant lequel environ 200 entreprises japonaises ont pu suivre la présentation de l'environnement des Affaires au Sé-

négal en période de la pandémie COVID19 faite par Mme Aissatou NDIAYE avec la participation active de S.E.M. Gorgui CISS, Ambassadeur de la République du Sénégal au Japon.

(4)Le Jumelage d'entreprises pour élargir les possibilités et pour obtenir des résultats convaincants en organisant des réunions bilatérales de communication en face à face entre les secteurs privés et publics d'Afrique et les entreprises japonaises qui prévoient l'investissement ou le transfert de technologie.

ONUDI ITPO Tokyo organise également des missions d'entreprises japonaises en Afrique.

ONUDI ITPO Tokyo prépare un événement de jumelage d'entreprises en ligne en mettant à la disposition de 140 entreprises africaines de 11 pays dont le Sénégal, une plateforme de correspondance commerciale avec des entreprises japonaises du 20 novembre au 4 décembre 2020.

(5)Le renforcement des capacités pour favoriser la compréhension mutuelle. ONUDI ITPO





Tokyo organise des voyages d'étude sur la politique industrielle du Japon afin de combler l'écart de culture professionnelle et de connaissances entre les partenaires africains et les entreprises japonaises.

En 2015, ONUDI ITPO Tokyo a fait bénéficier à l'APIX d'une formation à Tokyo du logiciel COMFAR, outil qui apporte une aide précieuse dans l'analyse des projets d'investissement.

(6) Le transfert de technologie japonaise pour un développement industriel durable en Afrique.

L'ONUDI ITPO Tokyo dispose d'une plate-forme nommée **STePP** (Sustainable Technology Promotion Platform) sur laquelle les entreprises japonaises peuvent enregistrer leurs technologies durables. STePP est ouverte au public et facilite les demandeurs de technologie des pays en développement à identifier la technologie la plus appropriée pour leurs besoins commerciaux et de développement.

Dans le cadre des projets de l'ONUDI financés par le gouvernement du Japon et visant à atténuer les impacts de la pandémie COVID-19 dans les pays en développement, le Sénégal va

bénéficier de l'installation et de la formation de 2 technologies sélectionnées à partir de la plateforme STePP.

Il s'agit de :

1. Incinérateur sans fumée pour déchets médicaux de l'entreprise CHUWA Industrial Co., Ltd.
2. Système de désinfection à partir de générateur d'eau acide hypochloreux de Terios-Tec Co., Ltd. et Parks Co., Ltd.

Ces deux projets vont concrétiser la promotion d'investissement et le transfert de technologies du Japon pour un développement durable au Sénégal.

INFO+

sur les activités de promotion des investissements Japonais au Sénégal :

http://www.unido.or.jp/en/about_us/

Email :
a.ndiaye@unido.org
itpo.tokyo@unido.org



INNOCENCE NTAP NDIAYE

Présidente Haut Conseil du Dialogue social (HCDS)

(HCDS) LE HAUT CONSEIL DU DIALOGUE SOCIAL

**Le Cadre de contribution des mandants tripartites
à la stabilité sociale et à l'émergence économique**

L'attachement de Son Excellence Monsieur Macky SALL, Président de la République du Sénégal, au dialogue s'est manifesté dans les sphères de la vie économique et sociale ainsi que dans les domaines civil, religieux et politique.

I- GENESE DU HAUT CONSEIL DU DIALOGUE SOCIAL

Dans le champ des relations professionnelles, après avoir adopté le 22 novembre 2002 la Charte nationale sur le Dialogue social, les mandants tripartites nationaux ont mis en place, le 1er juillet 2003, le Comité national du Dialogue social (CNDS) qui avait pour mission de promouvoir le dialogue social.

Par la suite, dans l'optique de capitaliser les acquis en la matière, sous l'impulsion du Chef de l'Etat et avec l'engagement des Secrétaires généraux de centrales syndicales de travailleurs et des Présidents d'organisations d'employeurs, ledit Comité a été relevé au rang de Haut Conseil du Dialogue social (HCDS).

Les mandants tripartites se sont ainsi placés dans la double perspective :

- d'approfondir la démocratie sociale ;
- de rénover le dialogue social.

Cette vision transcende l'esprit de la Convention n° 144 sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail en permettant aux mandants tripartites nationaux :

- d'une part, de disposer d'un cadre de promotion du dialogue social et de la négociation collective ;
- d'autre part, d'avoir l'opportunité, par la formulation de contributions, de rendre les politiques publiques plus inclusives.

II- LES MEMBRES DU HCDS

Le HCDS est l'Institution tripartite nationale de dialogue social. Elle est la seule institution qui rassemble en son sein des représentants du Gouvernement, des centrales syndicales de travailleurs et des organisations d'employeurs.

L'option d'approfondissement de la démocratie sociale s'est reflétée à travers le choix des représentants des travailleurs et des employeurs en fonction de la représentativité des organisations professionnelles qui les désignent.

A cet effet, les organisations qui siègent actuellement pour le compte des employeurs sont :

- le Conseil national du Patronat (5 sièges) ;
- la Confédération nationale des Employeurs du Sénégal (3 sièges) ;
- le Mouvement des Entreprises du Sénégal (1 siège) ;
- l'Union nationale des Commerçants et Industriels du Sénégal (1 siège).

Au même titre, les travailleurs y sont représentés présentement par :

- la Confédération nationale des Travailleurs du Sénégal (3 sièges) ;

Le Président du HCDS est nommé par Décret parmi les personnalités indépendantes dotées d'une expérience avérée en dialogue social.

- l'Union nationale des Syndicats autonomes du Sénégal (2 sièges) ;
 - la Confédération des Syndicats autonomes du Sénégal (2 sièges) ;
 - la Confédération nationale des Travailleurs du Sénégal/ Forces du Changement (2 sièges) ;
 - la Fédération générale des Travailleurs du Sénégal/Tendance B (1 siège).
- La répartition des sièges entre les organisations d'employeurs s'est faite sur la base d'enquêtes de représentativité.
- Celle entre les centrales syndicales de travailleurs s'est basée sur les résultats des premières élections générales de représentativité des centrales syndicales de travailleurs qui se sont tenues le 20 avril 2011.
- Pour le compte du Gouvernement, siègent les représentants de la Présidence de la République et des ministères les plus impliqués dans la prise en charge des revendications professionnelles. Les sièges sont donc ainsi répartis :
- Présidence de la République (1 siège) ;
 - Ministère des Finances et du Budget (1 siège) ;
 - Ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement (1 siège) ;
 - Ministère de la Fonction publique et du Renouveau du Service public (1 siège) ;
 - Ministère de la Santé et de l'Action sociale (1 siège) ;
 - Ministère des Collectivités territoriales, du Développement et de l'Aménagement des Territoires (1 siège) ;
 - Ministère de l'Éducation nationale (1 siège) ;
 - Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (1 siège) ;
 - Ministère du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions (2 sièges).



Les trente (30) membres titulaires et les trente (30) membres suppléants du HCDS sont nommés par le Président de la République pour une durée de trois (3) ans renouvelable.

Le Président du HCDS est nommé par Décret parmi les personnalités indépendantes dotées d'une expérience avérée en dialogue social.

Depuis sa mise en place, la présidence du HCDS est assurée par Madame Innocence NTAP NDIAYE.



III- LES MISSIONS DU HCDS

Le HCDS vise la promotion du Dialogue social dans les secteurs public, parapublic et privé, l'économie informelle y compris.

A cet effet, il a pour missions :

- de procéder à des médiations et à des facilitations sociales entre les acteurs sociaux ;
- d'appuyer les acteurs en matière de prévention, de gestion et de résolution des conflits so-

ciaux, notamment par le biais de la formation ;

- de mettre en place des mécanismes adaptés de dialogue social à l'échelle nationale et sectorielle notamment au niveau des branches et des entreprises ;
- de mener ou de faire mener toute étude jugée utile sur la situation et les perspectives du dialogue social ;
- d'établir et de remettre au Président de la République un rapport annuel sur l'état du Dialogue social.

Le HCDS est aussi chargé d'assurer le Secrétariat Exécutif du Comité technique du Pacte National de Stabilité Sociale et

d'Emergence économique. A ce titre, il est chargé de l'animation du Pacte et de la coordination de son dispositif global de suivi et d'évaluation.

IV- LES ORGANES DU HCDS

Le HCDS comprend les organes suivants :
l'Assemblée plénière -
le Bureau -
le Secrétariat exécutif -
les Commissions.

L'Assemblée plénière du HCDS est composée des trente membres titulaires qui peuvent être remplacés en cas d'absence par leurs suppléants.

Le Bureau du HCDS est composé

- du Président ;
- des trois Vice-Présidents «Gouvernement », « Employeurs » et « Travailleurs » ;
- du Secrétaire exécutif ;
- des Présidents de commissions désignés par le Président du HCDS parmi les membres titulaires.

Le Secrétariat exécutif du HCDS est composé du Secrétaire exécutif et de deux experts chargés d'études respectivement des questions de dialogue social et de législation sociale.

Le HCDS dispose présentement de six commissions tripartites spécialisées. Il s'agit de :

- la Commission « Médiation sociale » ;
- la Commission « Formation et Sensibilisation » ;
- la Commission « Communication et Presse » ;
- la Commission « Protection sociale » ;

- la Commission « Genre et Relations professionnelles » ;

- la Commission « Promotion de la Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale ».

Les règles d'organisation et de fonctionnement du HCDS sont définies par le Décret 2014-1299 du 13 octobre 2014 qui l'a créé et par son Règlement intérieur.

V- UNE SYNTHÈSE DES ACTIVITÉS DU HCDS

A- Organisation de Plateformes de dialogue entre les mandants tripartites

Depuis sa mise en place, le HCDS a tenu vingt et une Assemblées plénières statutaires autour des thématiques suivantes :

- **1^{ère} Assemblée plénière :** Elaboration du Règlement intérieur de l'Institution conformément à l'article 13 du Décret 2014 - 1299 du 13 octobre 2014 créant et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du HCDS ;

- **2^{ème} Assemblée plénière :** Adoption du règlement intérieur et définition des orientations du Plan d'Actions triennal 2015 - 2018 du HCDS conformément à l'article 13 du Décret 2014 - 1299 du 13 octobre 2014 créant et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du HCDS ;

- **3^{ème} Assemblée plénière :** Formulation du Plan d'Actions triennal 2015 - 2018 du HCDS conformément à l'article 4.2 du Règlement intérieur du HCDS ;

- **4^{ème} Assemblée plénière :** Renforcement des capacités des membres du HCDS sur le Plan Sénégal émergent (PSE), le Programme de Réformes de l'Environnement des Affaires et de la Compétitivité (PREAC) et le Programme de la Couverture Maladie universelle (CMU) et formulation de la contribution du dialogue social à la mise en œuvre de ces politiques ;

- **5^{ème} Assemblée plénière :** « Promouvoir le dialogue social par la formation des mandants tripartites » ;

- **6^{ème} Assemblée plénière :** « Le dialogue social, un levier pour la formalisation et le développement des PME » ;

- **7^{ème} Assemblée plénière :** « Atelier national tripartite sur la CCNI et le cadre méthodolo-

gique d'élaboration des annexes de classification des emplois » ;

- **8^{ème} Assemblée plénière :** « Revue annuelle des activités du HCDS » conformément à l'article 4.4 du Règlement intérieur du HCDS ;

- **9^{ème} Assemblée plénière :** « Le dialogue social, un mécanisme de contribution à la formulation des objectifs de développement économique et social et un outil d'accroissement de l'impact socio-économique des entreprises multinationales » ;

- **10^{ème} Assemblée plénière :** « Session prérentrée scolaire 2017 – 2018 » suivie d'un renforcement des capacités des partenaires sociaux du Secteur public de l'Éducation et de la Formation ;

- **11^{ème} Assemblée plénière :** « Le dialogue social, un outil de rénovation des relations professionnelles et d'accroissement de l'impact socioéconomique du secteur minier » ;

- **12^{ème} Assemblée plénière :** « La contribution des parties prenantes au dialogue social tripartite en perspective de l'exploitation des ressources pétrolières et gazières » ;

- **13^{ème} Assemblée plénière :** Session prérentrée scolaire 2018 – 2019 « Contribuer à la pacification

du secteur public de l'Éducation et de la Formation par la formulation de recommandations concourant à la mise en œuvre des accords et par le renforcement des capacités des acteurs » ;

- **14^{ème} Assemblée plénière :** « Evaluation du Plan d'Actions triennal 2015 – 2018 du Haut Conseil du Dialogue social » ;

- **15^{ème} Assemblée plénière :** « Atelier national de partage sur le développement durable et la meilleure gestion des ressources pétrolières et gazières » ;

- **16^{ème} Assemblée plénière :** Session prérentrée scolaire 2019 – 2020 « Contribuer à la pacification du secteur éducatif par une meilleure prévention et une gestion plus efficace des conflits ».

- **17^{ème} Assemblée plénière :** « Vers un cadre d'intervention stratégique arrimé au Plan d'Actions prioritaires 2019-2023 du Plan Sénégal Emergent et orienté vers le budget programme » ;

- **18^{ème} Assemblée plénière :** « Examen et adoption du Programme d'Activités annuel 2020 du HCDS » ;

- **19^{ème} Assemblée plénière :** « les mandants tripartites face à la COVID – 19 : Contribution et perspectives vers la relance de l'économie » ;

- **20^{ème} Assemblée plénière :** « Examen et adoption du Programme d'Activités annuel 2020 réactualisé du HCDS ».

- **21^{ème} Assemblée plénière :** « Promouvoir l'employabilité et l'entrepreneuriat des jeunes au Sénégal »

B- Dans le domaine de la formation et de la sensibilisation

A ce jour, dans ce volet « formation des partenaires sociaux » essentiel dans la promotion du dialogue social, le HCDS a renforcé les capacités de plus de trois cents (300) partenaires sociaux en dialogue social et en négociation collective.

Cet objectif de trois cents partenaires sociaux à former a été fixé par les parties prenantes signataires du PNSSSEE.

C- Dans le domaine de la mise en place de cadres de dialogue social adaptés

Depuis sa création, le HCDS a notamment contribué :

- à la mise en place du cadre sectoriel permanent de concertation entre les organisations professionnelles des principales familles d'acteurs de l'économie informelle ;

- au renouvellement du Comité de Dialogue social Secteur Education et formation (CDS/SEF) ;
- à la mise en place du Comité de Dialogue social de la SONATEL, de la banque agricole et de la LONASE ;

- à l'accompagnement dans la préparation de la mise en place du sous-comité de Dialogue social du secteur de la Formation professionnelle et du Comité de dialogue social sectoriel de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;

- à l'accompagnement du Ministère de la Santé et de l'Action sociale dans la mise en place de mécanismes de dialogue social adaptés au niveau sectoriel et au niveau des établissements hospitaliers ;

- à l'organisation du Forum sur la formalisation des entreprises de l'économie informelle : vers un mécanisme de coordination et de suivi efficace pour la transformation de l'économie informelle au Sénégal ;

- à l'organisation d'un atelier d'échanges sur les mécanismes d'accompagnement des entreprises en difficulté ;

D- Dans le domaine de la réactualisation des conventions collectives

Le HCDS a accompagné les centrales syndicales de travailleurs et les organisations d'employeurs dans la réactualisation du cadre conventionnel interprofessionnel national qui régit les relations de travail au Sénégal : la Convention collective nationale interprofessionnelle (CCNI). Cet accompagnement a abouti à l'élaboration du projet consensuel de CCNI qui a servi de base à la dénonciation de l'ancienne CCNI qui avait été conclue le 27 mai 1982 par les parties prenantes.

Cette CCNI présentement en vigueur a été conclue par lesdites parties le 30 décembre 2019.

E- Riposte contre la Covid-19

La posture d'anticipation du HCDS sur certaines problématiques lui a permis de contribuer à la recherche de solutions pouvant concourir aux initiatives de riposte, de résilience et de relance sur les plans économique et social suite à la survenance de la pandémie de la COVID – 19.

Ces documents élaborés de manière consensuelle par les mandants tripartites ont été soumis à la très haute attention de Son Excellence Monsieur le Président de la République à l'occasion de la consultation qu'il a menée avec toutes les forces vives de la Nation dans le cadre de la lutte contre la pandémie.

Il s'agit :

- du Rapport sur le « Forum sur la formalisation des entreprises : vers un mécanisme de coordination et de suivi efficace pour la transformation de l'économie informelle au Sénégal » qui a été organisé du 17 au 18 décembre 2019 ;

- du Rapport de l'atelier sur le thème : « Les mécanismes d'accompagnement des entreprises en difficulté » qui s'est tenu du 9 au 10 janvier 2020 ;

- d'une note sur la situation de l'industrie pharmaceutique.

Il faut noter que le Son Excellence Monsieur le Président Macky Sall a reçu en audience Monsieur Lassaâd BOUJBEL, Fondateur et Directeur Exécutif du Groupe Médis.

Après la survenance de la COVID – 19 et sous mode visioconférence, le HCDS a aussi consacré sa dix-huitième Assemblée plénière au thème : « Les mandants tripartites face au COVID – 19 :

Contribution et perspectives vers la relance de l'économie ».

Le HCDS a versé sa contribution au diagnostic suite aux instructions du Président de la République qui, à l'occasion du Conseil des Ministres du 29 juillet 2020, a demandé au Ministre en charge du Travail de finaliser, avant le 15 août 2020, avec les partenaires sociaux et le HCDS, l'évaluation de l'impact de la pandémie de la COVID-19 en milieu du Travail.

Le HCDS a travers son Président, par ailleurs Présidente de l'Internationale Francophone du Dialogue social (IFDS), été aussi associé à plusieurs réflexions et études internationales, continentales et nationales portant sur la COVID – 19 et ses implications sur les plans économique et social.

- le webinaire organisé par l'Université de Toulouse 1 Capitole sur le thème « Pouvoirs politiques et paix sociale à l'épreuve de la COVID 19 ».

- une étude sur l'évaluation rapide de l'impact de la COVID 19 sur les entreprises et les travailleurs de l'économie informelle réalisée par l'organisation WIEGO (Women in Economy Globalisation and Organisation dont le siège est en Afrique du Sud.

- La réunion virtuelle régionale à l'initiative du Bureau International du Travail (BIT) sur le thème « Reconstruire en mieux » en prélude à la tenue de la réunion virtuelle mondiale qui s'est tenue les 7 et 8 Juillet 2020 au cours de laquelle Son Excellence Monsieur Macky SALL a délivré un message d'une teneur fortement appréciée par les mandants tripartites à travers le Monde entier ;

- le Forum virtuel co organisé par les Nations Unies et le Bureau International du Travail (B.I.T) sur le thème « Les Entreprises et les Droits de l'Homme » Au cours de son intervention Mme le Président a mis en exergue deux instruments de l'OIT pour lesquels sont engagement est sans faille :

- la Déclaration de principe tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale et

- la recommandation 204 sur la transition du secteur informel vers le secteur formel.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le HCDS se félicite de la vision du Chef de l'Etat, qui, à l'occasion du remaniement ministériel du 1^{er} novembre 2020, a mis en place le Ministère de l'Artisanat et de la Transformation du Secteur informel.

Toujours pour être en phase avec sa mission de recherche/action, le HCDS a consacré sa vingt et unième Assemblée plénière au thème « Promouvoir l'employabilité et l'entrepreneuriat des jeunes au Sénégal ».

Cette activité s'est tenue du 20 au 23 décembre 2020 avec la participation de quarante (40) responsables jeunes désignés, d'une part, par les centrales syndicales de travailleurs les plus représentatives et, d'autre part, par neuf autres non représentatives.

Elle a été organisée en partenariat avec l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM), le BIT ainsi que les Ministères et structures chargées de la promotion de l'employabilité et de l'entrepreneuriat des jeunes.

En plus des sessions de renforcement de capacités au profit des jeunes, il a été organisé un Forum sur le thème « Regards croisés sur le phénomène de l'émigration clandestine sénégalaise ».

Les conclusions de cette Assemblée seront remises au Chef de l'Etat à titre de contribution du HCDS à la problématique de la promotion de l'emploi décent et de la lutte contre l'émigration irrégulière.

VI- LES PERSPECTIVES DU HCDS

Grâce à l'appui constant du Chef de l'Etat et des mandants tripartites nationaux, le HCDS a contribué à une meilleure appropriation de la culture de dialogue social par les partenaires sociaux.

Les promoteurs du « Prix Macky SALL pour le Dialogue en Afrique » ont retenu le relèvement de l'Institution tripartite nationale de dialogue social au rang de Haut Conseil comme une des initiatives présidentielles les plus marquantes.

Cette reconnaissance a rejailli sur le HCDS à travers sa personne morale qui préside présentement aux destinées de l'Internationale francophone du Dialogue social (IFDS).


L'IFDS rassemble les mandants tripartites de dix-huit pays francophones : le Bénin, le Burkina-Faso, le Burundi, le Congo, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée Conakry, la Guinée Bissau, le Madagascar, le Mali, la Mauritanie, le Madagascar, le Niger, la République Centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Sénégal, le Tchad, le Togo et la Tunisie.

Sur proposition du Directeur Général du BIT, Monsieur Guy RYDER, et l'accord de Son Excellence Monsieur Macky SALL, Président de la République, Madame le Président du HCDS siège aussi pour le compte de l'Afrique francophone, au sein du Conseil consultatif de l'initiative Action pour le climat au service de l'emploi (initiative conjointe de l'Organisation des Nations Unies et du BIT).

En terme de perspectives, le HCDS s'est déjà inscrit dans une dynamique de réactualisation des conventions collectives sectorielles.

A cet effet, en application de son Plan d'Activités annuel 2020 réactualisé, le HCDS a déjà amorcé la mise en œuvre d'actions devant concourir à la réactualisation de la convention collective des mines et des industries extractives et à la conclusion d'une convention collective dans le secteur de l'agriculture.

Son Plan d'Actions triennal 2019 - 2023 fera aussi l'objet de réajustement pour intégrer les attentes et les préoccupations rendues plus actuelles par la pandémie de la COVID - 19.

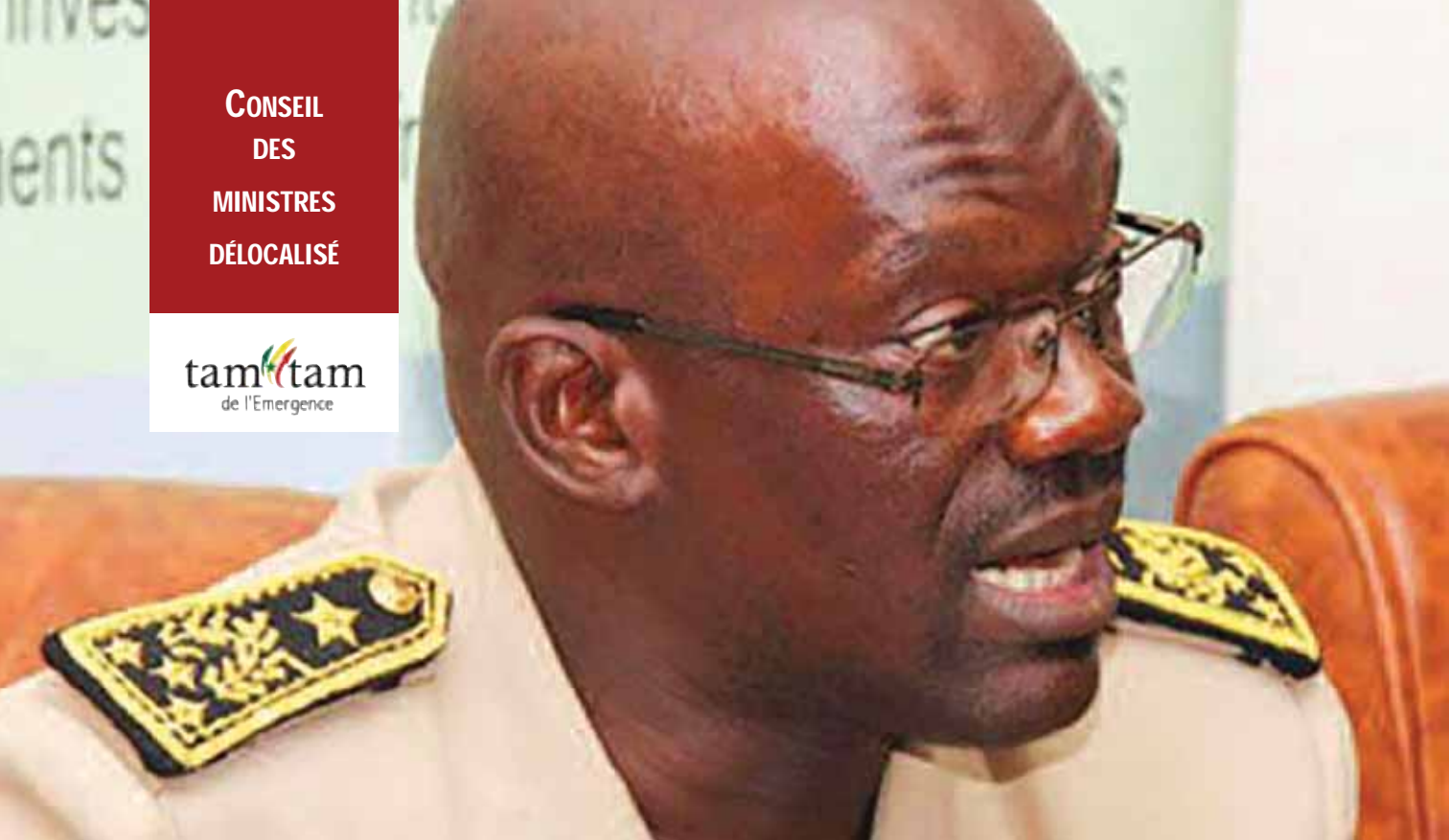


“J’invite instamment les élus locaux, les partenaires sociaux, le secteur privé, les guides religieux et coutumier, la société civile et les mouvements citoyens à poursuivre leur action d’alerte, de veille et de sensibilisation, dans nos villes, dans nos villages, nos quartiers et nos communautés.”

S.EM Macky Sall

Président de la République du Sénégal

Toute la Nation mobilisée
dans la riposte contre la pandémie de COVID-19.



ALIOUNE AÏDARA NIANG

Gouverneur de la Région de Saint-Louis

Situation des engagements de l'Etat au cours du Conseil des Ministres tenu à Saint-Louis, le 7 juin 2012

En Le volume d'investissements arrêté par le Président de la République pour la région de Saint-Louis, à l'occasion du Conseil des Ministres délocalisés du 07 juin 2012, se chiffre à 306,7 milliards de F CFA pour 33 mesures qui concernent l'ensemble des secteurs socio-économiques.

L'édition 2019 de la conférence territoriale a essentiellement porté sur l'évaluation des engagements pris lors du Conseil des Ministres délocalisé. Cette évaluation a fait ressortir les éléments suivants :

- sur les 33 mesures retenues, 23 disposent de données financières au niveau régional pour un montant de 306 946 074

178 F CFA dont 302 146 074 178F CFA mobilisés, soit 98% contre 96% en 2018 ;

- Il a été aussi constaté que le coût global des mesures dont le montant est connu dépasse l'enveloppe initiale. Cela s'explique par le redimensionnement et la revalorisation de plusieurs mesures telles que le projet d'extension de l'aéroport.



Le présent tableau (Tableau 1) montre l'état de mobilisation financière pour l'ensemble des projet et programmes retenus, selon les trois axes du PSE :

Tableau 1

Axe	Nb mesures	Montant prévu	Coût mobilisé
Transformation structurelle de l'économie et croissance	20	227 315 171 219	222 515 171 219
Capital humain, protection sociale et développement durable	10	79 630 902 959	79 630 902 959
Gouvernance, paix, sécurité et institution	1	ND	ND
Total	33	306 946 074 178	302 146 074 178

Secteurs	Engagements	Coût estimatif	Observations
Axe 1 : Transformation structurelle de l'économie et croissance			
Agriculture et Elevage	Définir, dans un délai maximum de 3 mois, des options précises pour la mise en exploitation du Complexe agropole de Mpal .	ND	L'Agropole a démarré ses activités avec les repreneurs. Au niveau de la partie agricole, les activités ont démarrés depuis près de 2 ans. Pour la partie élevage, les abattoirs municipaux de Saint-Louis ont été déplacés sur le site.
Agriculture	Accélérer les études et l'évaluation du projet d'appui à la sécurité alimentaire de Podor financé par l'Agence Française de Développement (AFD) (AIDEP).	20 900 000 000	88 périmètres (PIV) réhabilités autour de 33 villages pour une superficie de 2 400 ha réhabilités, dont 137 ha de jardins de femmes - 63 GEP et 38 GMP installés - 47 km de pistes de production et de désenclavement réalisés ; -2 ouvrages de contrôle de décrue - une aire d'abattage- 34 jardins de femme- 9 marchés permanents-50 parcs à vaccination- 10 quais d'embarquement- 20 magasins dont 18 de paddy et deux d'aliments de bétail.
Agriculture	Lancer les Appels d'offres et démarrer le projet d'appui à l'irrigation et à la gestion des ressources naturelles pour la réalisation de l'émissaire du delta et du schéma hydraulique du delta dans le cadre du Millénium Challenge Account (MCA).	73 000 000 000	Projet terminé depuis le 23/09/2015.
Agriculture	Assurer la meilleure prise de la promotion et de la protection des filières tomate et oignon contre les importations.	ND	Des gels périodiques des importations sont effectués pour permettre aux producteurs locaux d'écouler leurs productions.
Agriculture	Assurer l'extension des aménagements hydro agricoles et intensifier la riziculture, en vue de l'atteinte de l'objectif d'autosuffisance alimentaire.	ND	Les superficies emblavées sont passées de 66 251 ha en 2015 à 68 953 ha en 2017 dont 89% en riz.
Culture	Réorganiser le calendrier culturel de la région, en concertation avec le Ministère de la Culture, qui pourrait apporter un meilleur encadrement ainsi qu'un appui à l'organisation des manifestations, en vue d'une optimisation des activités	4 500 000	L'Agenda a été élaboré et validé. Cependant, il faudrait articuler l'Agenda Culturel Régional à l'Agenda Culturel National avec un portage technique et financier fait par les Ministères en charge de la Culture et du Tourisme.

Axe 1 : Transformation structurelle de l'économie et croissance			
Elevage	Promouvoir les cultures fourragères dans la région, afin de renforcer la sédentarisation des éleveurs et de leurs troupeaux, en assurant une alimentation adéquate du bétail.	ND	
Sport	Construction du stade de Médine (Mawade Wade)/	3 200 000 000	Besoin de construction d'une autre tribune au regard de l'importance du public sportif.
Transport et désenclavement	Achèvement de la construction du pont de Fanaye.	5 158 130 094	Travaux achevés et ouvrage en service.
Transport et désenclavement	Signer avant la fin du mois de juin l'accord de financement pour la réalisation du pont de la Géole financé avec le concours de la coopération autrichienne.	3 007 140 827	.Travaux achevés et ouvrage en service
Transport et désenclavement	Construire la route Richard Toll-Ndioum et du pont de Ndioum dans le cadre du programme MCA.	34 356 187 160	
Transport et désenclavement	Construire la route d'accès Guet Ndar-Hydrobase et l'aménagement du Port Polonais (Dans le cadre du projet de développement touristique).	3 464 090 006	La route de l'hydrobase a été réceptionnée et ouverte à la circulation. L'aménagement du port Polonais a été abandonné au profit du projet de navigation sur le fleuve Sénégal de l'OMVS.
Sous-total		143 090 048 087	

Tableau 3 : Engagements en cours de réalisation

Secteurs	Engagements	Coût estimatif	Niveau d'exécution		Observations
			Financière	Physique	
Axe 1 : Transformation structurelle de l'économie et croissance					
Agriculture	Construction du centre polyvalent de Dagana.	ND	ND	80%	Arrêt des travaux depuis plusieurs années. Une dégradation est notée au niveau des bâtiments déjà construits.

Tourisme	La mise en œuvre rapide du Projet de Développement Touristique de Saint-Louis conformément à la répartition initiale des ressources et au dispositif institutionnel déjà approuvé avec l'AFD et faisant de la Commune de Saint-Louis, le maître d'ouvrage des composantes « Espaces publics », « déchets des solides », et « Renforcement de capacités ». Toutes les diligences devront effectuées pour la signature de l'accord de financement de ce projet avec l'AFD, avant la fin de l'année.	12 606 856 494	ND	ND	Démarrage des travaux pour la Place Faidherbe et l'Avenue Jean Mermoz en septembre 2019, 75% d'exécution des travaux de la Cathédrale, lancement des études pour les quais, les berges, la place Pointe à Pitre et le village artisanal, recrutement de cabinet pour les activités de renforcement des capacités, études prévues en janvier 2020 pour le patrimoine privé, sélection de l'entreprise pour la Maison du Patrimoine, acquisition déjà faite d'un banaliseuse et d'une camionnette pour le transport des déchets bio-médicaux.
Agriculture	Poursuivre et finaliser l'instruction du projet de développement de l'agrobusiness sur financement de la Banque Mondiale (PDIDAS).	43 000 000 000	ND	32%	Aucune observation faite par l'Unité de gestion du projet
Pêche	Réaliser la seconde phase du programme de la chaîne de froid, avec le concours de l'Inde (à Dagana, à Podor et à Aéré Lao), l'acquisition de camions frigorifiques neufs et récupération des anciens qui ne répondent plus aux normes.	1 350 000 000	ND	ND	Les travaux de construction des complexes frigorifiques ont démarré. Acquisition de camions frigorifiques : Le recensement des camions frigorifiques a été réalisé au niveau de chaque Région. Le Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime est en train d'étudier le mécanisme du financement auprès du Ministère des Finances.

Axe 1 : Transformation structurelle de l'économie et croissance

Transport et désenclavement	Démarrer le projet de transport multimodal sur le fleuve Sénégal géré par l'OMVS qui prévoit le dragage du chenal du fleuve entre Diama et l'embouchure du fleuve en vue de permettre une plus grande navigabilité du fleuve pour développer la circulation des personnes et des biens dans la région	ND	ND	ND	Ce projet a été reconfiguré au profit d'un projet international plus ambitieux géré par l'OMVS d'un montant de 100 milliards. Quelques travaux ont déjà été réalisés dont les travaux topographiques, géodésiques et bathymétriques ; la connaissance du tracé du chenal naturel ; le balisage sommaire du chenal (112 bouées et 122 amers) ; l'élaboration des instructions nautiques ; le dragage des quais de Rosso et Podor ; le suivi du chenal navigable ; la tenue d'un CRD d'information.
Transport et désenclavement	Assurer la bonne desserte de Saint Louis par voie aérienne, comme moyen de soutenir son projet touristique et ses activités culturelles et d'évacuation de la production horticole pour l'exportation (Extension de l'aéroport)	21 665 411 638	ND	ND	Les travaux de réhabilitation et d'extension de l'aéroport de Saint-Louis vont démarrer très prochainement.

Pêche	Elaborer et mettre en œuvre un programme de renforcement de la pêche continentale.	802 855 000	ND	51%	Réalisation d'une étude de caractérisation de la pêche dans le département de Dagana ; Organisation et formation des acteurs de la pêche dans le département de Dagana ; Exécution de travaux d'infrastructures de pêches (marché aux poissons de Richard Toll. Aire de transformation de Thiago, mise en place d'enclos communautaires (pisciculture) à Richard Toll ; Acquisition de matériels et équipements techniques pour les services d'encadrement technique et les professionnels de la pêche dans le département de Dagana ; Réalisation étude de faisabilité technique pour la construction d'un débarcadère à Thiago.
Sous-total		79 425 123 132			
Axe 2 : Capital humain, protection sociale et développement durable					
Santé	Achèvement du centre de santé de Cas-Cas.	1 100 000 000	ND	80%	L'appel à candidature pour la finition des travaux été lancé et une ouverture des plis effectuée le 28 juin 2018. Une lettre de couverture pour dépassement a été reçue le 20 août 2019 par la DIEM qui doit la déposer à la DCMP pour avis juridique sur le marché avant le redémarrage des travaux.

Santé	Construction d'un second hôpital et renforcement des effectifs du personnel des établissements sanitaires de la région.	ND	ND	ND	Les effectifs du personnel sont passés de 1 024 en 2017 à 1 133 soit 109 prestataires supplémentaires (57 SFE, 34 infirmiers d'état et 18 assistants infirmier) recrutés en partenariat avec la JICA (795 500 000 FCFA pour leur prise en charge). Pour le second hôpital, une annonce a été faite sur l'obtention d'un financement de 55 milliards du gouvernement japonais par le Ministre de la Santé et de l'Action sociale.
Urbanisme et habitat	Préparer et mettre en œuvre de nouveaux projets de développement urbains, dans le respect de la réglementation en vigueur et en associant toutes les compétences de l'Administration et des collectivités locales.	ND	ND	51%	Projet d'aménagement de la ZAC de Saint-Louis dont les travaux de la 2ème tranche sont en cours de reprise ; Projet d'aménagement de la ZAC de Richard-Toll dont les assiettes réservées aux syndicats d'enseignants et aux coopératives d'habitat ont été totalement aménagées et les études techniques ont démarré pour la ZAC 2 ^{ème} génération ; Projet de construction de 25 logements à Ngalléle ; Travaux de réhabilitation du Bloc 16 à l'arrêt.

Hydraulique et assainissement	Mobiliser le financement du Plan Directeur d'Assainissement de Saint Louis	27 000 000 000	ND	40%	Programme de réhabilitation des réseaux et ouvrages d'eaux pluviales ; Programme de renouvellement du réseau de l'Ile à Saint Louis ; Opérations de Projet Assainissement du quartier de Guet Ndar (ACTING) ; Programme d'assainissement des 10 villes constituent des contributions dans la mobilisation du financement du PDA de la commune ; Opérations d'assainissement à Ndiolofène sud, Diamaguène, Léona et Eaux-Clares ; Densification du réseau d'assainissement de Ndiolofène et Assainissement autonome des établissements scolaires, projet d'assainissement de l'Ile.
Hydraulique et assainissement	PREFELAG (Projet de Restauration des Fonctions Ecologiques et Economique du lac de Guiers)	13 937 000 000	ND	87%	Les travaux d'adduction d'eau potable des localités riveraines du Lac de Guiers, d'aménagement de la grande marre, de Réalisation de postes de commandement et de garde pour la réserve du Ndiael et de reprofilage du marigot de Yéti Yone du Lac de Guiers à la carrière de Thioub dans le Ndiael (16 km) sont exécutés à 100%. Cependant, les travaux de réalisation d'infrastructures de protection et de gestion du Ndiael sont exécutés à hauteur de 35%

Urbanisme et habitat	Appuyer la réalisation des projets de développement de la Commune de Saint Louis portant sur la réalisation de logements sociaux, de voiries, d'assainissement, d'éclairage public, d'aménagements urbains, de valorisation du patrimoine culturel, de renforcement des infrastructures sportives, sociales, sanitaires, scolaires et commerciales.	23 000 000 000	ND	ND	Aménagement urbain : Route de la Gare sise au marché Sor et la Rue Poudrière, Gestion des ordures ménagères, Eclairage de la boucle de Sor, Eclairage de l'avenue Général De gaulle, Opérations de densification et d'extension du parc d'éclairage public (2 500 nouveaux points lumineux), PROMOVILLES.
Sous-total		65 037 000 000			
Axe 3 : Gouvernance, paix, sécurité et institution					
Sous-total					
Total régional		144 462 123 132			

Quelques difficultés rencontrées dans l'évaluation des investissements réalisés :

Certaines difficultés ont été rencontrées dans la collecte des informations. Il s'agit notamment de :

- l'indisponibilité de données financières pour certains programmes gérées au niveau central ;
- l'insuffisance de moyens logistiques et financiers pour un suivi régulier des projets et programmes gérés par le niveau central ;
- l'insuffisance de communication ;
- la faible implication des services techniques déconcentrés dans le suivi de l'exécution de certaines mesures ;
- l'absence de mécanismes de suivi-évaluation régional sur la base d'une feuille de route de l'Etat central qui identifie de manière très claire les attentes.

Découverte historique et anthropologique des Fondements du Sénégal : **Saint-Louis,** la belle de l'Eau, fille du fleuve et de la mer.



DR CHEIKH KANTÉ

Ministre d'Etat, Envoyé Spécial
du Président de la République du Sénégal

Ce mois-ci Tam-Tam de l'Émergence nous amène à la découverte de la région de Saint-Louis. Capitale du Sénégal de 1872 à 1957 et chef-lieu de la région du Fleuve qui englobait l'actuelle région de Matam.

Ce n'est qu'en 2002 au gré de la loi n° 2002-002 du 15 février de la même année et du décret n° 2002-166 que la région de Saint-Louis fut redécoupée s'étendant désormais sur une superficie de 19 034 Km², soit environ 10% du territoire national pour une population estimée à 983 032 habitants en 2016, soit une densité de 51 habitants au Km². Située à 270 km de Dakar, Saint Louis est limitée au Nord par le Fleuve Sénégal, au Sud par la région de Louga, à l'Est par la région de Matam et à l'Ouest par l'Océan atlantique.

La région de Saint-Louis est composée depuis le découpage de 2002, des départements de Dagana, Podor et Saint-Louis. Avec l'acte III de la décentralisation, toutes les communautés rurales ont été érigées en communes. Ainsi, la région de Saint-Louis compte 3 départements, 7 arrondissements, 38 communes avec un taux d'urbanisation de près de 48 % qui est au-dessus de la moyenne nationale. La densité régionale est de 52 habitants au km² avec des disparités selon le département.

Le fleuve, atout et identité rythme le quotidien et conditionne le découpage de la région en trois zones :

- le **Walo** qui se caractérise par des terres humides propices à la



culture irriguée et à la pisciculture. Bordant le fleuve Sénégal, il dispose des sols favorables à la riziculture et aux cultures de décrue ;

- le **Diéri**, éloigné du fleuve, avec des terres favorables au maraîchage et à l'élevage ;
- la Zone des Niayes ou le **Gandiolais**, située sur la frange maritime, zone de pêche maritime et de cultures maraîchères.

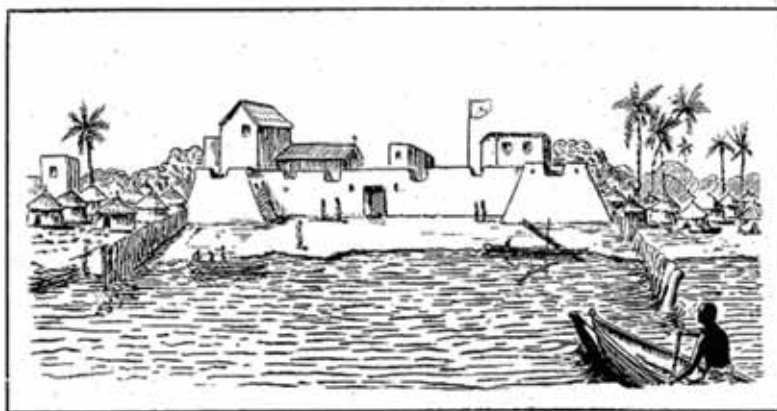
Parmi les ressources en eaux, la région de Saint-Louis dispose du fleuve qui s'étend de quelque 300 km à l'est et au nord. De même que ses principaux affluents et défluent qui sont le Doué, le **Ngalanka**, la **Taouey**. Le volume moyen annuel écoulé environ est de 20,4 milliards de m³ (station de Bakel). Aussi, détient-il le Lac de Guiers, le **Ndiael**, les trois marigots, le Gorom Lampasar, la Réserve de Bango, et le Ndiakhar.

Le climat de la région de Saint-Louis est de type sahélien avec des températures moyennes annuelles relativement élevées allant parfois au-delà de 40°C dans le département de Podor par exemple.

Cependant atténuées selon la zone par la douce brise marine venant de l'ouest. La région de Saint-Louis dispose de ressources en eau abondantes avec notamment le Fleuve Sénégal, qui traverse tout le long de la région, ses défluent, le lac de Guiers et de nombreux marigots et mares temporaires. Le lac occupe une place importante à cause de sa réserve d'eau douce et joue un rôle stratégique pour l'alimentation en eau potable de la ville de Dakar et pour l'Horticulture. Le fleuve et ses affluents constituent la source d'eau la plus

importante pour l'agriculture. Ce riche potentiel a été valorisé par la réalisation des barrages de **Diama** et **Manatali**.

En effet, l'économie de la région repose essentiellement sur l'agriculture et sur l'élevage. Le riz, l'oignon, la canne à sucre et la tomate industrielle y sont également produits à grande échelle. La présence de grandes unités agro industrielles et d'autres sociétés exportatrices sont de forts indicateurs des potentialités agricoles de la région avec toutes les retombées



Le Fort de Saint-Louis vers 1730, vu du grand bras du fleuve (d'après un document de l'époque).

De 1822 à 1827, le baron Roger fait construire la maison de commerce "Maurel et Prom" qui demeura pendant fort longtemps, le bâtiment le plus imposant de la colonie. Il édifia ensuite l'actuelle cathédrale qui est la plus ancienne du Sénégal.

Image :
Folie du Baron Roger



économiques que cela implique. Comme dans la plupart des régions du Sénégal, l'agriculture est à la base de la vie économique de celle de Saint Louis. Elle occupe la majorité de la population active. En matière de développement économique, l'Etat du Sénégal place l'agriculture coeur des politiques économiques du Sénégal. Parmi lesquelles, le PRACAS, issu du Plan Sénégal Emergent (PSE) qui considère l'agriculture comme la pierre angulaire de la structuration de l'économie.

S'ajoute à cela les fortes potentialités économiques de la pêche, du tourisme, du commerce et de l'artisanat sans oublier le secteur tertiaire des biens et services qui sont des niches économiques encore sous-exploitées.

Saint-Louis, ville tricentenaire :

Ndar comme l'appelle les autochtones était la capitale de la colonie du Sénégal et de l'Afrique occidentale française, ville tricentenaire fondée en 1659 par le nommé Louis Caullier est bordée d'eau et gorgée d'histoire. Une histoire que nous allons visiter en remontant le temps.

Jusqu'au début du 17^{ème} siècle, les grands échanges commerciaux que connaissait l'Afrique s'effectuaient par les pistes transsahariennes. Ces dernières perdirent leur importance avec l'émergence des voies maritimes et l'apogée du commerce triangulaire. A la recherche d'hégémonie et de nouveaux débouchés commerciaux, les français remontent le fleuve Sénégal, tandis que les anglais s'aventurent en sur la Gambie. Louis Caullier, navigateur français décide de s'installer sur l'île de Ndar, plus proche de l'océan et mieux protégée des crues, elle constitue de plus un site stratégique quasi imprenable. Grâce au fleuve, Ndar est un point de départ idéal pour toutes sortes d'expéditions vers l'intérieur des terres.

Plus ancienne ville édifée par les colonisateurs français en Afrique de l'Ouest, un poste de défense y est donc édifé à l'emplacement de l'actuelle Gouvernance. Celui-ci se transforme ensuite en comptoir colonial fortifié comprenant esclaveries, magasins, cuisines, prison, chapelle, casernements, cimetière et jardins d'essais. Par soucis de sécurité, les premiers établissements sont construits à proximité du fort. L'île est baptisée Saint-Louis-du-Fort en hommage au jeune Roi français de

l'époque, Louis XIV. Grâce à ces installations, la cité ne cesse alors de s'élargir en dehors de l'île.

De 1664 à 1674, la Compagnie française des Indes occidentales eut le monopole de l'exploitation des domaines africains et américains du royaume de France. La Compagnie française des Indes occidentales naquit à Saint-Louis d'abord sous l'appellation Concession royale du Sénégal dont les activités commerciales étaient basées sur l'échange de tissus, verroterie, fer venus de France, contre ivoire, la poudre d'or, huile de palme et gomme. Les esclaves aussi étaient de la monnaie d'échange. Très vite, la Compagnie réalisa des bénéfices considérables, assurant ainsi le développement et la prospérité de la cité, et de ses habitants notamment des métisses et des Signares. Les Signares, des femmes dont l'élégance et l'apparat nous sont encore contés aujourd'hui mais dont le rôle était beaucoup plus qu'apparence et fastes. En effet, elles étaient de véritables femmes d'affaires à la tête d'esclaveries et d'expéditions commerciales sur le fleuve. Elles héritaient en général des affaires de leurs conjoints occidentaux décédés ou rappelés en métropole.

Saint-Louis devient alors un carrefour des routes atlantiques, sahariennes et soudanaises et permet l'intensification de l'exploitation de l'or de la région du **Ngalam** sans oublier la gomme arabique, l'ivoire et aussi de la traite des noirs. Entre 1659 et 1779, neuf compagnies commerciales vont se succéder. Les plus connues sont la compagnie du Cap vert et Sénégal et la compagnie des Indes occidentale. La population de l'île atteint au début du 19^{ème} siècle environ 10.000 habitants et de nombreux mariages « à la mode du pays » entre français et femmes affranchies donnèrent une descendance métissée qui devint au fil des années l'élite fortunée de Ndar.

Saint-Louis était le principal établissement français de la côte occidentale. Jusqu'en 1816 les comptoirs ont vécu principalement de la traite des nègres ensuite vint la grande époque du développement de la traite de la gomme. Celle-ci entraîne à son tour la constitution d'une première génération de

traitants saint-Louisien, qui s'installent dans les escales du Fleuve : Dagana, Podor, Matam, Bakel, Médine, ou opéreront sur des pirogues. Outre la gomme, Saint-Louis exportait de l'or que les femmes Signares de la ville faisaient chercher au Bambouk. Mais la chute du prix de l'or, consécutive aux découvertes des gisements d'Amérique, d'Australie et d'Afrique du Sud et l'implantation de grandes compagnies commerciales à Saint-Louis à savoir Buhan, Rabaud et Jay, Devès, Lacoste et Cie, Guillaume Foix, Lafargue et Delmas, Maurel et Prom, Teisseire. Sans oublier nous apprend Samir AMIN la bourgeoisie de notables métis commerçants: les Bancal, Béguerisse, Béziat, Biquez, Brigaut, Carpot, Clamet, Eychenne, Garolette, Guillabert, Legros, Lesgourdes, Pelegrin, Pelloux, Valantin, etc. dont les ancêtres furent souvent des militaires ou des agents commerciaux des anciennes compagnies.

De 1822 à 1827, le baron Roger fait construire la maison de commerce "Maurel et Prom" qui demeura pendant fort longtemps, le bâtiment le plus imposant de la colonie. Il édifia ensuite l'actuelle cathédrale qui est la plus ancienne du Sénégal. En 1827, le fort devient l'hôtel du gouvernement. En 1840 Le premier conseil général est créé. Ainsi de carrefour économique, Saint-Louis passe capitale politique de la colonie du Sénégal. Un point de ralliement et siège du commandement colonial qui y convoqua selon l'époque les sujets, chefs religieux, coutumiers, politiques etc. d'où le surnom de « borom Ndar » donné à tous les gouverneurs qui s'y sont succédés.

En 1848, l'abolition de l'esclavage remet en question l'utilité pour la France de conserver ses deux bases sénégalaises, l'île de Gorée et la ville de Saint-Louis. Mais l'expansionnisme menaçant de la Grande Bretagne amène le gouvernement de Napoléon III à écarter l'idée d'abandon. La



De 1822 à 1827, le baron Roger fait construire la maison de commerce "Maurel et Prom" qui demeura pendant fort longtemps, le bâtiment le plus imposant de la colonie. Il édifia ensuite l'actuelle cathédrale qui est la plus ancienne du Sénégal.

Image :
Quai de Dagana

Il s'agit d'un véritable témoignage de l'empire musulman Toucouleur établi dans la région, dont El Hadj Omar Al Foutiyou Tall fut l'une des figures emblématiques.

Image :
Image : Mosquée Omarienne de Halwar



France restait au Sénégal. Louis Faidherbe, officier du génie sorti de l'Ecole Polytechnique, devient gouverneur de la colonie en 1854. A Saint-Louis il entreprend la jonction de l'île aux deux rives du fleuve. En 1865 est construit le pont Faidherbe qui relie le quartier continental de Sor à l'île. Le pont Servitius (actuel Moustaph Malick Gaye) et le pont de la Geôle qui donnent quant à eux accès aux quartiers de Guet-Ndar et de Ndar-Toute ainsi qu'à l'océan sont réalisés vers 1856. Grâce à ces installations, la cité grandit au-delà de l'île. Faidherbe met en place également un dispositif de sécurité autour de l'île en créant des tours de guet à **Ndiago**, **Gandiol** et **Ndialakhar**. Enfin, il entreprit une conquête territoriale en direction notamment du royaume du Walo annexé en 1858, du Fouta, du Djoloff et du littoral. En 1872, la ville est érigée en commune de plein exercice.

Point de départ de toutes sortes d'expéditions en direction de l'Afrique noire, Saint-Louis est à l'époque la capitale de la colonie du "Sénégal et dépendances", et enfin en 1895 capitale de l'Afrique Occidentale Française soit quatre territoires : le Sénégal, le Soudan (Mali), la Guinée et la Côte d'Ivoire. C'est la période de l'apogée de Saint-Louis avec la traite et l'esclavage encore pratiqué car

comptoir relais entre l'intérieur du pays et l'exportation vers les Amériques des esclaves venus de la Falémé et du haut Sénégal.

Sa situation géographique stratégique à l'embouchure du fleuve Sénégal attira la convoitise des français et anglais qui bataillèrent longtemps pour son contrôle. La ville passa ainsi d'ailleurs plusieurs fois aux mains des britanniques mais les français résistèrent et Saint-Louis resta française jusqu'à l'indépendance du pays en 1960.

Saint Louis et son arrière-pays : richesses, relations sous régionales, résistances et présence coloniale

Saint-Louis est une région frontalière donc très cosmopolite, bien avant l'implantation coloniale, elle fut un carrefour à la frontière de la Mauritanie entre les royaumes sénégalais du Djoloff, du Walo et du Gandiol et Mauritanien du Trarza et du Brakna sans oublier le Fouta Tooro voisin et ses connexions avec le **Ngalam**, le **Gajaga** et le **Khasso** avec le commerce fluvial. Le Fleuve Sénégal marquant la frontière avec le Mali, à l'Est, et avec la Mauritanie, au Nord,

véritable trait d'union entre les portes du Sahara et l'Océan Atlantique. Ces royaumes sénégalais qui étaient pour la plupart sous la tutelle du grand Djoloff jusqu'en 1549 vont construire leur propre histoire politique en entretenant des relations socio-économiques, diplomatiques, religieux etc. avec le Trarza des Arabo-berbères almoravides. A titre d'exemple la province du Gandiol située à l'embouchure du fleuve Sénégal qui fut le point de convergence des routes du Soudan et du Sahara mais aussi porte d'entrée des vaisseaux transatlantiques venant d'Europe et probable refuge des Almoravides se préparant pour la conquête de l'Europe.

Plus au nord, le mythique royaume du Walo créé par la lignée de l'illustre Ndiadiane Ndiaye est situé entre le cours inférieur, delta du fleuve Sénégal et les rives du lac de Guiers. Un territoire qui s'est particulièrement illustré par ses farouches résistances face aux envahisseurs d'abord locaux avec le Djoloff hégémoniste et les peuls de la dynastie déniakobés sous les ordres de Koli Tenguela, ensuite face aux européens colonialistes jouant sur le tableau des alliances et enfin contre le mouvement **Tubenan de Nasr Al Din** lors de la guerre des

marabouts qui a profondément bouleversé les structures politico-sociales de la Sénégambie.

Le Walo est aussi affecté par des querelles internes pour le contrôle du pouvoir royal. Sans oublier le voisin maure esclavagiste du Trarza qui effectuait de fréquents raids pour piller les villages et capturer des esclaves. Le Walo, terre de résistance qui lui valut d'avoir écrit l'une des pages les plus célèbres mais sombres de l'histoire du Sénégal avec la tragédie des femmes de Nder. Ces dernières harassées après une journée de lutte contre les maures pilliers venus les capturer préférèrent le suicide collectif par immolation au déshonneur des chaînes de l'esclavage. Cette journée du 07 mars 1820 est aujourd'hui encore célébrée et donnée comme exemple de bravoure et de résistance à la jeunesse sénégalaise. Au Walo la Femme a toujours joué un rôle politique important comme l'atteste les règnes de **Njeumbeut** et **Ndaté Yalla** Mboj qui ont résisté autant que possible aux incursions maures, à la pénétration coloniale française et marqué à tout jamais l'histoire du pays.

Outre Ndar la célèbre, la région de saint louis c'est aussi :

- Richard-Toll particulièrement connue pour sa célèbre bâtisse classée sur la liste du patrimoine culturel national la "Folie du Baron Roger".

Gouverneur du Sénégal de 1822 à 1826, le Baron Roger avait fait construire cette impressionnante bâtisse avec à ses côtés un jardin d'essai, afin d'entreprendre la recherche agronomique dans la région. La direction de ce jardin fut confiée à un

jardinier nommé Richard, d'où le nom de la ville, Richard-Toll (en wolof le champ de Richard). En 1945 afin de pallier le déficit alimentaire, l'administration française décida de produire du riz dans le delta du fleuve Sénégal. Des milliers d'hectares de terres furent dotés d'un système d'irrigation encore utilisé aujourd'hui pour la culture de la canne à sucre. - Dagana, "capitale du Walo", qui témoigne d'un riche passé colonial de par sa situation de ville escale sur le fleuve. En 1820, un fort y fut construit pour protéger le commerce sur le fleuve, les raids des Maures étant fréquentes. Avec l'arrivée du général Faidherbe, le commerce devint florissant et des maisons de type saint-Louisiens furent construites le long des quais. Au XIX^{ème} siècle, la crise de la gomme arabique mis fin à l'activité commerçante de cette ville devenue un bastion de l'agriculture irriguée et de l'artisanat local.

- et enfin Podor Située à quelques kilomètres de la frontière mauritanienne. Site dont l'archéologie atteste de son occupation très ancienne, il fut le lieu de rencontre privilégié entre les populations sédentaires de la région et les Maures de l'autre rive du fleuve Sénégal. Comptoir stratégique durant l'époque coloniale, les Français construisent dès 1744 un premier fort, restauré en 1854 par le général Faidherbe après son abandon par les Anglais. Ce fort était le témoignage de la forte présence des Français sur la région du Fouta Tooro. Face à la Mauritanie, Podor fut le lieu de passage des commerçants mauritaniens transportant mil, gomme arabique ou encore ambre, jusqu'à Saint-Louis par le fleuve. Podor également située aux pieds de ce que l'on nomme l'île à Morphil, longue bande de terre située dans le fleuve Sénégal,

est particulièrement réputée pour son folklore Ccubalo avec les régates et les veillées de chants pékaane où les dialtabés, yéri maayo domptent crocodiles et hippopotames ; mais aussi les mosquées anciennes du Toroo qu'elle abrite. Il s'agit d'un véritable témoignage de l'empire musulman Toucouleur établi dans la région, dont El Hadj Omar Al Foutiyou Tall fut l'une des figures emblématiques.

Saint louis culture et patrimoine en partage

La culture et le patrimoine sont indissociables de l'identité de la région. De Dagana à Podor en passant par Saint-Louis, les expressions culturelles sont diverses, vivaces et surtout omniprésentes.

La région s'est dotée d'un agenda culturel de dimension internationale avec pour ne citer que ceux-là les festivals internationaux de Jazz de Saint-Louis, celui des Blues du Fleuve, le **Fanal**, les régates à Saint-Louis et Podor, qui constituent tous des moments de retrouvailles, de communion entre les communautés et de convergence vers la région.

L'île et le cœur historique de Saint-Louis ont été classés en 2000 sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO sur la base des critères suivants : « La ville historique de Saint-Louis témoigne d'un important échange de valeurs et a influencé le développement de l'éducation, de la culture, de l'architecture, de l'artisanat et des services dans une grande partie de l'Afrique occidentale. L'île de Saint-Louis, ancienne capitale de l'Afrique occidentale, est un remarquable exemple de ville coloniale, caractérisée par un cadre naturel

Les édifices historiques et architecturaux comme le pont Faidherbe ajoutés au charme authentique de la ville sont des atouts majeurs qui viennent renforcer l'offre touristique régionale qui peut aussi se targuer d'un écotourisme dynamique avec les parcs et réserves naturels de Djoudj (3ème réserve ornithologique au monde), de la Langue de Barbarie, tous deux classés au patrimoine mondial par l'UNESCO, sans omettre celui de Gueumbeul.



Image :
le bou el Mogdad lors de son passage du pont Faidherbe

particulier, et illustre le développement du gouvernement colonial dans la région. La situation de la ville historique de Saint-Louis, sur une île à l'embouchure du fleuve Sénégal, lui confère une qualité particulière. Le plan régulier de la ville, le système de quais, l'architecture coloniale caractéristique et les bâtiments publics de Saint-Louis ajoutent encore à sa qualité particulière et à son identité. De plus, la ville a été un pôle culturel et économique qui a influencé toute l'Afrique occidentale, particulièrement au XIXe siècle. »

Les édifices historiques et architecturaux comme le pont Faidherbe ajoutés au charme authentique de la ville sont des atouts majeurs qui viennent renforcer l'offre touristique régionale qui peut aussi se targuer d'un écotourisme dynamique avec les parcs et réserves naturels de **Djoudj** (3^{ème} réserve ornithologique au monde), de la Langue de Barbarie, tous deux classés au patrimoine mondial par l'UNESCO, sans omettre celui de Gueumbeul.

La région recèle des sites et monuments classés sur la liste nationale, dont on peut citer :

- l'île de Saint-Louis, (site du patrimoine mondial Unesco) ;
- le pont Faidherbe ;
- l'ex- hydrobase et Stèle à l'effigie de Jean Mermoz ;
- le cimetière des pêcheurs, Langue de Barbarie ;
- l'église et Grotte Notre-Dame de Lourdes – Quartier Sor Saint-Louis ;
- les vestiges de la première briqueterie de l'Afrique sur l'île de Boppou-Thior à 2 km de Saint-Louis ;
- le monument dédié aux anciens combattants – Place Pointe à Pitre – Guet-Ndar ;
- le cimetière catholique de Marmyale, Quartier Sor - Saint-Louis ;
- l'école des Fils de Chef et des Interprètes, Ecole Khayar Mbengue, quartier Sor ;
- la gare ferroviaire ;
- l'ancien Temple Protestant et Asile des esclaves, Pont de Khor Saint-Louis ;
- les Tumulus de Rao (*Nguiguéla, Mboy-u-Gar, Menguègne*) ;
- la Tour de Ndiakhar (arrondissement de Rao) ;
- les Ruines du Fort de Laybar, près de Saint-Louis ;
- le Village de Nder, site historique ;
- les ruines du Poste de la barre à Mouit ;
- le Marigot de Khant, site préhistorique ;
- le parc National de Djoudj, (site du patrimoine mondial Unesco) ;
- le Fort de Dagana ;
- l'usine des eaux de Mbakhana ;
- la Résidence de Richard Toll, dite Folie du Baron Roger ;
- le Fort de Podor ;

- les quais de Podor (quai et bâtiments) ;
- la Mosquée de Halwar ;
- le Cimetière des Almamys à Mboumba ;
- la Mosquée d'Ouro Madiou et Mausolée ;
- la Mosquée de Dama Alwaly ;
- le Village ancien de Walaldé ;
- le Village ancien de Kaskas ;
- la Mosquée de Guédé Ouro ;
- le Village ancien de Tioubalel ;

Conclusion

L'identité Saint-Louisienne, c'est aussi l'élégance et le raffinement, le fameux takoussanou ndar en est la parfaite illustration. Aujourd'hui encore, bien qu'elle ait perdu son lustre d'antan, Ndar fait toujours rêver au détour de ses rues et bâtisses qui rappelle une époque faste et surtout lointaine.

Saint-Louis était synonyme d'espoir et de liberté au 19^{ème} siècle. En effet, il affranchissait tout esclave fugitif qui foulait son sol dès 1848 et mieux à partir de 1905 lors de la seconde abolition de l'esclavage dans les colonies françaises.

Ndar c'est aussi :

- un haut lieu du savoir avec les nombreuses écoles coraniques et l'implantation de l'Université Gaston Berger, la 2^{ème} du pays, centre d'excellence ;

- un foyer religieux ardent qui veut que tout bon Saint-Louisien musulman doit maîtriser le saint Coran, une réputation maintenue et entretenue par les passages et séjours de grands Hommes religieux de la dimension de Seydi Hadj Malick, Cheikh Ahmadou Bamba, Cheikhna Cheikh Saad-bou, Cheikh Ibra Fall, parmi tant d'autres érudits saint-louisien.

Saint-Louis était l'une des plus importantes villes d'Afrique francophone, la plus active politiquement et économiquement, la mieux urbanisée et la première par l'importance de sa population blanche. Elle fut également **capitale de la Mauritanie** de 1920 à 1960 et lieu de convergence de tout l'arrière-pays avec le célèbre Bou el Mogdad. Ni le temps ni les turpitudes de l'embouchure « beul ba » n'ont pu effacer de la mémoire collective le bon goût et l'art de vivre à la Saint-Louisienne, la ville du **Thiebou Dieune Penda Mbaye**, du **djoumbeul** et des Signares, des régates et fanales ; région de la reine Ndaté Yalla, Adja Mbana Diop, Almamy Meuteuw Fall, Baaba Maal, Doudou Bou El Mogdad Seck, Blaise Diagne, Battling Siki, El Hadj Oumar al Foutiyou Tall, Amadou Dugay Clédor, Khayar Mbengue, André Guillabert, Golbert Diagne pour ne citer que ceux-là, fief de la Téranga.

Ces quelques vers de Louis Camara clôture notre voyage à *Ndar*, ville de l'aéropostale et de Mame Coumba Bang :

L'île de Saint-Louis, pareille à un joyau dans son écrin... Saint-Louis ! Saint-Louis la belle ! Saint-Louis la gracieuse !

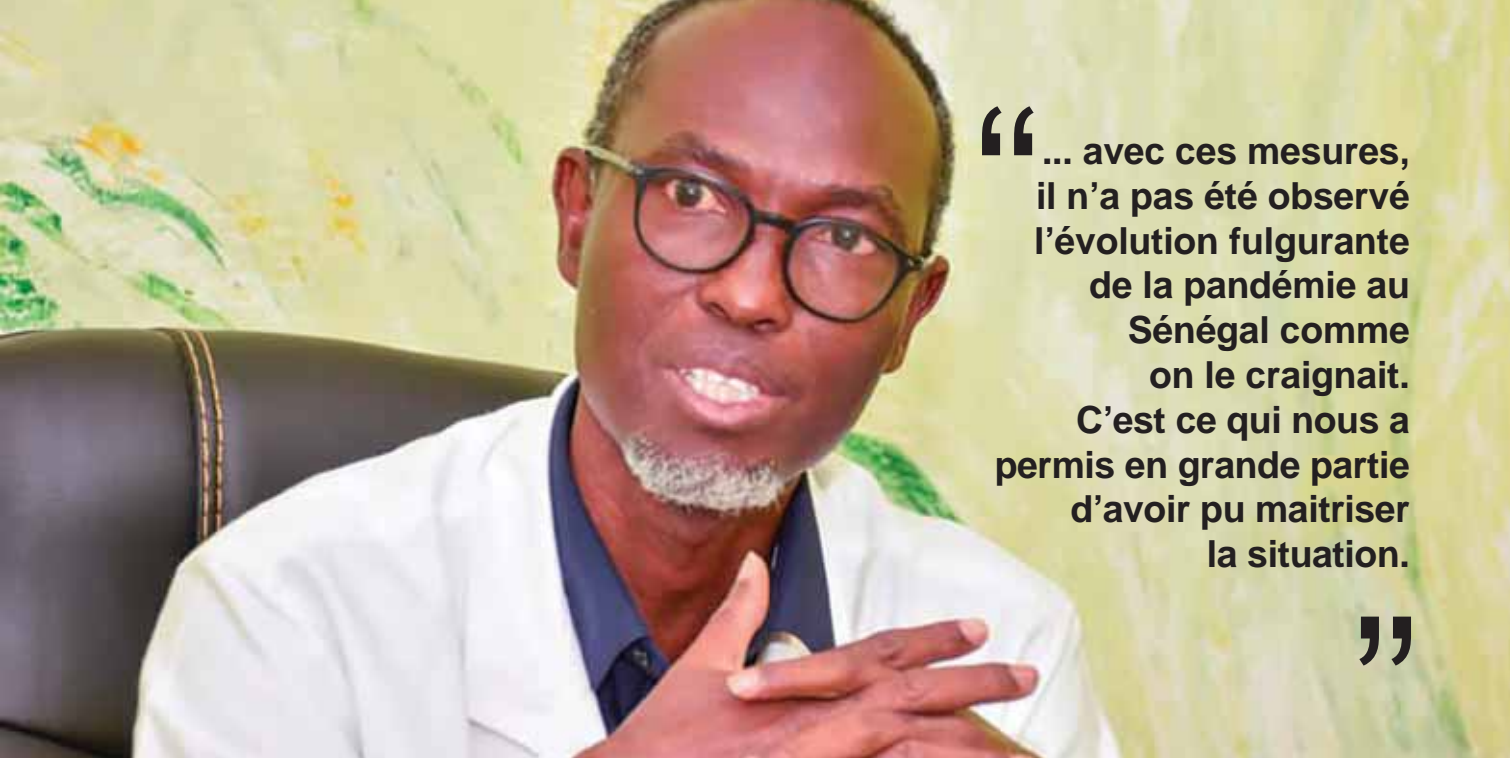
Je ne peux ni ne veux point évoquer ton nom Sans invoquer les muses aux yeux ensorceleurs Car te voir étendue de tout ton long sur le fleuve aux eaux d'émeraude Où tu reposes parée de tes atours, radieuse, Auréolée de lumière et d'un charme irrésistible Fais naître en moi des élans de lyrisme.

Et vibrer jusqu'au plus profond de mon être la plus sensible de ses fibres Pendant qu'un esprit aérien chuchote à mon âme ravie ce vers inoubliable : « Poète, prends ton luth et me donne un baiser... »

Saint-Louis ! Belle endormie dans tes voiles blancs Née du mariage de la terre et des eaux du fleuve et de l'océan.

Louis CAMARA,
le conteur Grand prix du
Président de la République
pour les lettres.

Management de la COVID-19 au Sénégal



“ ... avec ces mesures, il n’a pas été observé l’évolution fulgurante de la pandémie au Sénégal comme on le craignait. C’est ce qui nous a permis en grande partie d’avoir pu maîtriser la situation. ”

PROFESSEUR MOUSSA SEYDI

Chef du Service des Maladies infectieuses de l’hôpital Fann

Endiguer la propagation locale de la maladie

Le COVID-19, acronyme signifiant « Coronavirus Disease 2019 », est une maladie infectieuse à composante respiratoire due au virus SARS-Cov-2. Il s’agit d’une zoonose dont la transmission d’homme à homme se fait au cours d’un contact étroit prolongé avec un cas confirmé ou d’un contact avec des surfaces contaminées. Il s’agit d’une nouvelle maladie émergente, pouvant être mortelle surtout pour les personnes vulnérables de par leur âge avancé ou par l’existence de maladies chroniques telles que le diabète ou l’hypertension artérielle.

Le COVID-19 a débuté en Chine. Ainsi, le 31 Décembre 2019, les autorités chinoises notifiaient à la communauté internationale des cas groupés de pneumonies sévères. Tous les cas avaient un lien avec un marché d’animaux vivants dans la ville de Wuhan, dans la province du Hubei. Le lendemain, 1er janvier 2020, ledit marché fut fermé. Le 09 Janvier 2020, un nouveau coronavirus, d’abord dénommé 2019-nCoV, puis finalement baptisé SARS-Cov-2, a été identifié comme étant la cause de cet épisode.

Après la Chine, la propagation du virus a été rapide atteignant

plusieurs pays voisins en Asie du Sud-Est, puis l’Europe, les Amériques et l’Océanie. L’Afrique a enregistré son premier cas le 14 Février 2020. Cette propagation provoque ainsi une épidémie mondiale appelée pandémie.

Devant l’ampleur de cette nouvelle maladie, le 30 Janvier 2020 l’OMS l’a déclarée Urgence de santé publique de portée internationale (USPPI).

Au Sénégal, dès le début des cas en Chine, la phase de préparation a été amorcé en Janvier 2020 sous la houlette du Comité National de Gestion des Épidémies (CNGE). Au cours de cette

Nécessité de relever plusieurs défis face à une nouvelle maladie émergente

Un système de gestion de l'incident (SGI) a été mis en place.

Dans ce système de coordination, s'arrimaient les différents piliers de la riposte au niveau opérationnel que sont la surveillance avec notamment la détection rapide, la gestions des points d'entrée et le suivi des contacts, le laboratoire, la gestion des cas, la communication sur lerisque et l'engagement communautaire ont été articulés. La planification, la logistique, l'administration et les finances en constituaient les autres sections. Ce système fonctionne grâce au groupe multisectoriel de coordination opérationnel, qui relaye les différentes activés sur le terrain.

phase de préparation, différentes stratégies ont été définies. Ainsi des procédures et algorithmes pour la gestion des cas avaient été élaborés, et des formations à l'intention des prestataires avaient été tenues. Aussi les services destinés à la prise en charge des éventuels cas confirmés avaient également été identifiés.

Pour mieux nous préparer nous avons choisi des points focaux nationaux : Dr Ndeye Aissatou Lakhe qui est en même temps enseignante-chercheuse à l'UCAD et le Colonel papa Samba Ba chef de service des maladies infectieuses et tropicales de l'hôpital Principal de Dakar.

Nous avons en plus demandé à nos collègues d'aller diriger les grands centres de prise en charge notamment de Dalal Diam, Diamnadio et Touba.

Ainsi nous avons sous notre supervision directe plus de 90% des patients du Sénégal et nous étions en contact permanent avec les autres responsables des centre de traitement.

Dans la prise en charge nous avons travaillé de concert avec beaucoup d'autres équipes dont celle du SAMU national, celles des réanimateurs et celle des hygiénistes pour ne citer que ceux qui sont en première ligne.

Le 2 Mars 2020, le pays a enregistré son premier cas confirmé au COVID-19, le faisant ainsi entrer de plein pied dans la phase de riposte. Au préalable, le Février 2020, le Centre des Opérations d'Urgences Sanitaires (COUS) était activé. Un système de gestion de l'incident (SGI) a été mis en place. Dans ce système de coordination, s'arrimaient les différents piliers de la riposte au niveau opérationnel que sont la surveillance avec notamment la détection rapide, la gestions des points d'entrée et le suivi des contacts, le laboratoire, la gestion des cas, la communication sur le risque et l'engagement communautaire ont été articulés. La planification, la logistique, l'administration et les finances en constituaient les autres sections. Ce système fonctionne grâce au groupe multisectoriel de coordination opérationnel, qui relaye les différentes activés sur le terrain.

Ces entités de coordination nationale ont également été répliqués au niveau régional avec la mise en place de comité régionaux de gestion des épidémies (CRGE) dirigés par les gouverneurs mais également de système de gestion de l'incident au niveau régional dont les incident managers étaient les Médecins Chefs de région (MCR).

C'est ce qui nous a permis en grande partie d'avoir pu maîtriser la situation. Le soutien de tous les leaders politiques, religieux et artistiques, des médias ainsi que celui de la population sénégalaise tout entière nous a été très utile. Du point de vue économique, le président de la république a dégagé des moyens financiers importants afin de financer le plan de contingence élaboré.



Le soutien des pouvoirs publics et de la population dans la lutte contre l'épidémie

Afin d'endiguer la propagation locale de la maladie, du point de vue politique et administratif, des mesures fortes ont été prises par son Excellence le Président de la République Monsieur Macky Sall dès la mi-Mars 2020 parmi lesquelles l'interdiction des rassemblements publiques, le port obligatoire du masque et la fermeture des frontières aériennes et terrestres.

C'est ce qui nous a permis en grande partie d'avoir pu maîtriser la situation.

En effet avec ces mesures, il n'a pas été observé l'évolution fulgurante de la pandémie au Sénégal comme on le craignait. De plus ces mesures nous ont permis de mieux nous préparer à

l'arrivée d'un nombre important de cas pour une bonne prise en charge des patients.

Le soutien de tous les leaders politiques, religieux et artistiques, des médias ainsi que celui de la population sénégalaise tout entière nous a été très utile. Du point de vue économique, le président de la république a dégagé des moyens financiers importants afin de financer le plan de contingence élaboré.

Dans notre pays, l'épidémie est caractéristique car survenant chez des adultes jeunes, le plus souvent de sexe masculin, et les cas répertoriés pour plus des deux-tiers étaient non symptomatiques. Cette épidémie est aussi remarquable par sa pro-

pagation rapide au niveau de la capitale Dakar qui en est devenue l'épicentre.

Dans ce contexte d'une nouvelle maladie émergente, dont les connaissances sont sans cesse mises à jour, plusieurs défis se sont posés. Il s'agit de la disponibilité de laboratoires capable de réaliser rapidement les tests et de transmettre rapidement les résultats, de la mise en place système apte à détecter et isoler rapidement les éventuels cas suspects, à assurer un suivi efficace des contacts, à renforcer la surveillance des points d'entrée, et capable de prendre en charge de manière adaptée les cas confirmés. Le défi ultime est celui de l'engagement de la communauté dans la gestion de la maladie.

Sécurité du personnel, prise en charge des patients et disponibilité des équipements

L'objectif était de ne pas enregistrer de contamination du personnel dans les sites de prise en charge. Dans cette optique, du point de vue organisationnel, différentes procédures de gestion des cas, d'utilisation des équipements de protection individuelle, de décontamination des locaux et de désinfection des équipements ont été mise en place. De plus un flux de circulation clair pour les patients et le personnel dans les sites de prise en charge avait été tracé. Le respect de ces procédures et mesures doivent être strict dans ces sites.

Concernant la prise en charge médicale des cas, l'objectif est la prise en charge correcte et adapté des cas. À ce niveau plusieurs défis co-existaient : la disponibilité des sites de prise en charge, des ressources humaines qualifiés et formés, de la disponibilité de services de réanimation pour la prise en charge des cas graves, des équipements en quantité suffisante, la gestion des données.

Afin de faire face à ces différents défis de nombreuses stratégies ont été développées. Ces stratégies ont également été adaptées selon la dynamique de l'épidémie dans le pays.

Dans le domaine des infrastructures, au début le service des Maladies Infectieuses de l'hôpital de Fann était le seul service de référence. Secondairement de nombreux autres sites hospitaliers à Dakar et au moins un dans chaque région ont été ouverts pour faire face à l'augmentation des cas.

Du point de vue organisationnel, cette recrudescence des cas et la pression qu'elle a mise sur le système de soins a justifié le changement de stratégie de prise en charge. Au départ tous les patients étaient isolés dans les structures

hospitalières, puis des sites de prise en charge extra-hospitalière ont été installés dans tout le pays pour les cas peu ou pas symptomatiques. Ainsi, au total 36 sites ont été mis en place dont 27 hospitaliers et 9 extrahospitaliers.

L'objectif était de ne pas enregistrer de contamination du personnel dans les sites de prise en charge. Dans cette optique, du point de vue organisationnel, différentes procédures de gestion des cas, d'utilisation des équipements de protection individuelle, de décontamination des locaux et de désinfection des équipements ont été mise en place. De plus un flux de circulation clair pour les patients et le personnel dans les sites de prise en charge avait été tracé. Le respect de ces procédures et mesures doivent être strict dans ces sites.

La gestion d'une telle épidémie notamment dans les sites requiert du personnel. Ces sites sont d'ailleurs « gourmands » en terme de ressources humaines. La sécurité des patients et du personnel est mise en jeu. L'une des difficultés est la mise en place d'un ratio de médecins, infirmiers, hygiénistes et autre personnels de soutien capables de faire fonctionner la structure en toute

L'une des difficultés est la mise en place d'un ratio de médecins, infirmiers, hygiénistes et autre personnels de soutien capables de faire fonctionner la structure en toute sécurité. En plus de la disponibilité des ressources humaines, l'autre difficulté les concernant est la formation à grand échelle aux différentes procédures mises en place et à leur respect. Ainsi des formations ou des mises à niveau en cascade ont été faites de manière accélérée.



Gestion des ressources humaines , formations et mises à niveau aux différentes procédures

sécurité. Ainsi des mesures adaptatives ont été prises avec la participation de médecins doctorants ou en spécialisation au dispositif, le soutien de volontaires de la Croix-Rouge et d'autres partenaires. Dans ce cadre, certains prestataires ont bénéficié de contrat pour une durée d'au moins trois mois et d'autres notamment les fonctionnaires et les contractuels ont été motivés financièrement par l'état.

En plus de la disponibilité des ressources humaines, l'autre difficulté les concernant est la formation à grand échelle aux différentes procédures mises en place et à leur respect. Ainsi des formations ou des mises à niveau en cascade ont été faites de manière accélérée. Compte tenu de l'urgence, un paquet minimum

de modules a été retenu. Du fait de la spécificité du travail dans les centres de traitement des épidémies (CTE), de nouvelles stratégies ont également été pour la première fois introduites. Il s'agissait d'un système de mentorat des sites par les points focaux nationaux, l'immersion pendant plusieurs jours de certains acteurs provenant des régions dans des sites de références tels que les Service des Maladies Infectieuses de Fann et de principal, ou le site de Diamniadio.

Ces stratégies permettaient aux personnels de site de prise en charge des cas confirmés de s'approprier rapidement au contact de leurs pairs des différents éléments concourant au bon fonctionnement d'un CTE.

Un autre défi est celui de la disponibilité des équipements et des consommables. L'arrivée de l'épidémie dans notre pays coïncidait avec un contexte mondial de tension au niveau des chaînes d'approvisionnement rendant difficile l'acquisition en équipements et consommables. La disponibilité sans rupture en équipements notamment de protection individuelle et autres consommables concourent également à l'atteinte de l'objectif de soins de qualité et dans des conditions de sécurité optimale pour les patients et le personnel. Cette épidémie a mis à nu les conditions d'exercice des prestataires de santé et doit être une opportunité à saisir afin de renforcer durablement le système de santé. Aussi des équipements pour la prise en charge des cas graves tels que des res-

L'engagement des différentes spécialités médicales dans la prise en charge des patients

Concernant la prise en charge médicale, malgré les difficultés des résultats satisfaisants ont été obtenus. Cela est le fruit de l'implication et plus même de l'engagement des différents acteurs et ceci à tous les niveaux. L'on peut également citer l'interdisciplinarité avec la collaboration des différentes spécialités médicales dans la prise en charge des patients. Il est également à souligner le rôle important de la régulation du service d'assistance médicale d'urgences (SAMU) qui est intervenu dans l'orientation des cas confirmés et le transport des cas graves dans les différents sites de prise en charge.

pirateurs et des appareils de dialyse ont été livrés au sites de prise en charge.

Du point de vue de la gestion des cas graves, la difficulté résidait dans l'extension des capacité de prise en charge des cas graves avec des ressources humaines difficilement extensible. La prise en charge des cas graves est spécifique, lourde et nécessite des ressources humaines encore plus spécialisées et qui en routine sont insuffisantes.

Le défi ici est de renforcer les compétences des personnels disponibles et de leur répartition dans les différents pole du pays. L'une des stratégies était d'améliorer la prise en charge des cas modérés dans les CTE afin de minimiser le nombre de cas nécessitant des soins de réanimation mais surtout de favoriser le respect des mesures barrières notamment par les jeunes pour protéger les personnes vulnérables et le recours rapide aux soins par le biais de la sensibilisation des populations. Certains équipements et consommables ont également été rendu disponibles afin d'augmenter et d'améliorer l'offre de soins pour les cas graves.

La gestion d'une épidémie ne saurait être possible sans des données factuelles. Ces données permettent la prise de décisions. L'un des défis est la gestion des données et de la masse d'informations générées. Ainsi des outils harmonisés de reporting des données ont été élaborées. De plus pour suppléer à l'absence de dossier informatisé des patients, des initiatives ont été mises en place permettant la création de plateforme pour les données patients. Cependant, cela n'est pas suffisant il faudrait réfléchir à des solutions pérennes qui permettent une disponibilité à temps réel des données aux différents acteurs impliqués dans la riposte.

Concernant la prise en charge médicale, malgré les difficultés des résultats satisfaisants ont été obtenus. Cela est le fruit de l'implication et plus même de l'engagement des différents acteurs et ceci à tous les niveaux. L'on peut également citer l'interdisciplinarité avec la collaboration des différentes spécialités médicales dans la prise en charge des patients. Il est également à souligner le rôle important de la régulation du service d'assistance médicale d'urgences (SAMU) qui est intervenu dans l'orientation des cas confirmés et le transport des cas graves dans les différents sites de prise en charge.

La gestion d'une épidémie ne saurait être possible sans des données factuelles. Ces données permettent la prise de décisions. L'un des défis est la gestion des données et de la masse d'informations générées. ...au 5 décembre 2020, l'on dénombrait 16397 cas confirmés dont 15731 guéris, 337 décédés et 328 sous traitement. Dans la perspective d'une gestion optimale de cette «deuxième vague » de l'épidémie, les difficultés subsistantes doivent être prises en compte, évaluées et résolues.



Gestion des données et perspective d'une "nouvelle vague" de l'épidémie

Cependant des défis subsistent qu'ils nous faut adresser. Ces défis concernent encore les ressources humaines qui après neuf (9) mois de riposte dans un contexte de stress, de pression psychologique et de confrontation face aux risques de contamination sont en proie à l'épuisement, au burn-out ou à la démotivation.

Du point de vue des équipements également le défi actuel est la reconstitution des stocks et de la disponibilité de stocks de sécurité.

Depuis plusieurs jours, la tendance actuelle de l'épidémie dans notre pays est à recrudescence des cas nous faisant entrer de plein dans une « deuxième vague ».

Ainsi, au 5 décembre 2020, l'on dénombrait 16397 cas confirmés dont 15731 guéris, 337 décédés et 328 sous traitement. Dans la perspective d'une gestion optimale de cette « deuxième vague » de l'épidémie, les difficultés subsistantes doivent être prises en compte, évaluées et résolues.

Remerciements :

Nous remercions le Dr Ndeye Aissatou Lakhe pour son soutien dans la réalisation de cet article et tous nos collaborateurs et collègues impliqués dans la lutte.

A PROPOS DE

Pr. SEYDI

Le professeur Moussa Seydi est enseignant chercheur - professeur titulaire de la Chaire de maladies infectieuses de la Faculté de médecine pharmacie et d'odontostomatologie de Dakar. Chef du service de maladies infectieuses du Centre hospitalier national universitaire de Fann de Dakar. Coordonnateur technique du Centre régional de recherche et de formation de Dakar. Président de la Société africaine de pathologies infectieuses - membre du Conseil d'administration de la Société sénégalaise de gastro-entéro-hépatologie du Sénégal - membre de la European association for the study of liver.

Le magazine du Plan Sénégal Emergent

* * *

ABONNEZ-VOUS

* * * * *

Contacts :

Secrétariat Particulier

Téléphone

(+ 221) 33 880 8378

(+221) 77 876 8930

tam**tam**
de l'Emergence



Cette nouvelle édition "tam-tam de l'Emergence" est dédiée à tous les Sénégalais et résidents parmi nous, désireux d'affirmer ou de découvrir leur appartenance à l'effort collectif auquel nous prenons part, tous ensemble, pour le développement économique, social, politique et culturel du pays. En réalité, le PSE est plus qu'un plan stratégique. Pour ceux qui ont compris la signification profonde du mot, "Emergence" renvoie à la connotation dynamique qu'elle interprète. Elle est une note qui interpelle chacun d'entre nous à jouer sa partition dans le concert des bâtisseurs de notre Nation.

*Macky Sall
Président de la République du Sénégal*



“ Il est établi que le port de masque réduit considérablement la circulation du virus ; et je rappelle qu’il est obligatoire dans les espaces publics, les lieux de travail, publics et privés, les transports et commerces. J’appelle (..) à une mobilisation de toutes et de tous, pour le respect des gestes barrières et **le port systématique et correct du masque.**

Dans ce front uni que nous menons contre ce fléau, le port de masque est à la fois une mesure de protection de soi-même et de son prochain; mais aussi un acte de civisme et **un engagement patriotique vis-à-vis de la Nation.**”

S.EM Macky Sall
Président
de la République du Sénégal

Toute la Nation mobilisée
dans la riposte contre la pandémie de COVID-19.